

LE TEMPS D'ASIE

Camille DEVILAR, fondateur et directeur



(*Le Rappel*, 23 mars 1927)

Né le 5 mai 1867 à Maurs (Cantal).

Fils de Camille Devilar (1825-1912), courrier convoyeur, et de Marie-Agnès Combet

Taille : 1,63.

Engagé dans l'armée pour cinq ans (1886-1890)*.

Rédacteur en chef du *Progrès du Cantal*.

À Paris. Mentionné par *L'Humanité* de 1904 à 1908 comme membre, puis secrétaire général du Syndicat des courtiers et représentants de commerce, membre des Originaires socialistes de la Haute-Loire, conférencier pour les Universités populaires (*La littérature à travers les âges, Le féminisme et le syndicalisme, Inégalités sociales capital, travail, la Guerre...*) et la Ligue des droits de l'homme (*L'asservissement, des peuples, par la pauvreté et l'ignorance*).

Condamné le 19 février 1907, par le tribunal correctionnel de la Seine, à deux mois de prison et 25 fr. d'amende avec sursis pour abus de confiance*.

En Cochinchine (1908).

Rédacteur en chef de *l'Opinion*, à Saïgon.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Opinion-Saigon.pdf

Mission au Japon (1913).

Retour à Paris en 1916. Y fonde *l'Humanité indochinoise* et collabore au *Courrier colonial*, puis au *Rappel*.

Transformation de *l'Humanité indochinoise* en *Temps d'Asie* (7 mars 1920).

Candidat malheureux au conseil supérieur des colonies à Madagascar (1921).

1921 (octobre) : retourne à *l'Opinion*, tout en poursuivant la publication du *Temps d'Asie* à Saïgon

1924 (janvier) : abandonne *l'Opinion* pour devenir rédacteur en chef du *Courrier saïgonnais*.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Courrier_saigonais.pdf

1925 (avril) : obtient du gouverneur général un aller-retour en 1^{re} classe en France pour une mission fictive.

1925 (décembre) : dernier retour en Indochine comme directeur du *Temps d'Asie* et collaborateur du *Courrier saïgonnais*.

1926 (printemps) : retour définitif en France. Tient la rubrique de politique étrangère du *Rappel* et de son jumeau *La Lanterne*. Relance *Le Temps d'Asie* à Paris.

1927 (automne) : *Comment on perd une colonie* : pamphlet anti-Outrey en défense du gouverneur général socialiste Varenne, d'origine auvergnate.

1929 : Exclu du Syndicat de la presse coloniale.

Collabore à *l'Ami du Peuple* et au *Figaro* sous Coty.

Disparaît de la circulation après août 1934 et un article sur Treich-Laplène dans les *Annales coloniales*.

* Actes de naissance et registre matricule transmis par Alain Warmé.

7 mars 1920 : *Le Temps d'Asie* succède à *l'Humanité indo-chinoise*.

LA LIBERTÉ DES PEUPLES
(*L'Écho annamite*, 23 mars 1920)

Dans son numéro hebdomadaire du 21 mars, notre confrère *Le Temps d'Asie* a publié à l'intention des Annamites et de leurs journalistes un extrait de *l'African World*. Il s'agit d'un discours dans lequel le général Smuts, combattant des tendances séparatistes qui s'étaient fait jour dans le pays, rappela la fin douloureuse de la république du Transvaal pour montrer les dangers d'une indépendance qui mettrait l'Afrique du Sud, de nouveau isolée, dans une situation inquiétante pour son avenir.

Le Temps d'Asie a accompagné cette reproduction du commentaire que voici : « Comment comprenez-vous la liberté et l'indépendance ? Si nous posions brutalement cette question à quelques-uns des Annamites dont le cerveau est actuellement en ébullition, nous n'obtiendrions que des réponses confuses.

Pour permettre à leurs journalistes de sages réflexions, *Le Temps d'Asie* estime agir paternellement en faisant passer sous les yeux des néo-politiciens de Cochinchine. et d'ailleurs, la suivante reproduction de *l'African World*, journal de l'Afrique du Sud. Elle fourmille d'enseignements à l'usage des Annamites. J'espère que les Annamites clairvoyants comprendront à merveille cette leçon de choses, tirée des opinions d'un peuple qui a lutté pour son indépendance, qui a pleuré, qui a souffert et qui sait aujourd'hui ce que vaut la protection d'une grande nation Occidentale. »

Ni nous, ni nos amis à *l'Écho annamite* ne sommes de ces Annamites dont le cerveau est actuellement en ébullition ; notre esprit n'est embrumé par aucune vapeur de nature à nous faire perdre de vue les avertissements salutaires et causer des catastrophes du genre de celles qui se sont produites ces temps derniers en France sur certaines lignes de chemin de fer. Mais en notre âme et conscience, nous sommes bien obligés de reconnaître que nous sommes des journalistes annamites, comme P. L. Courier s'avouait pamphlétaire. Voilà pourquoi nous avons cru devoir répondre à la paternelle invite de notre confrère. Nous lui livrons le résultat de nos réflexions, dont il lui appartiendra de dire si elles sont conformes à l'orthodoxie journalistique ou passibles de l'excommunication majeure. Nous devons ajouter que faites depuis très longtemps, bien avant que notre confrère publiât l'extrait de *l'African World*, ces réflexions ont eu le temps de se cristalliser en nous pour former des opinions fermes.

C'est dire que l'information du journal africain qui nous est parvenue par le canal de notre confrère local ne nous a apporté aucune révélation; elle n'a fait que fortifier nos convictions personnelles, qui sont, par rapport à elle, des convictions. avant la lettre.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour en parler. Comment nous concevons la liberté ?

Nous l'envisageons sous deux aspects : la liberté sociale ou individuelle. et la liberté nationale ou l'indépendance. La liberté individuelle n'est pas une, elle comprend des libertés qui sont les attributs de la personne humaine : liberté de penser, liberté d'écrire, liberté de professer la religion que l'on préfère, liberté de dire ses sentiments sur les affaires publiques, liberté de désigner les mandataires chargés de travailler au bonheur du peuple.

La liberté nationale est, pour un pays, la jouissance complète des droits souverains ; c'est le pouvoir de se faire respecter au dehors comme au dedans. de traiter d'égal à égal avec les autres nations La liberté individuelle est garantie par une constitution qu'il ne dépend que du gouvernement de faire plus ou moins libérale. La liberté nationale n'a, en l'état actuel des choses, d'autre base que la force. L'exemple de la Serbie et de la Belgique foulées aux pieds par les Empires centraux, et la faillite de la doctrine

wilsonienne montrent assez que, dans les rapports internationaux, le droit n'est rien s'il n'est appuyé par la force. Tout fait prévoir que l'adage *si vis pacem para bellum* n'est pas près d'être périmé.

Les Annamites n'ont pas oublié la tragique leçon de la guerre. C'est leur faire injure que de leur prêter des pensées d'indépendance, alors qu'ils se rendent parfaitement compte que leur faiblesse les livrerait à tous les appétits excités par la lutte économique qui s'est déclenchée à travers le monde après le choc sanglant des armées d'Europe. Ils ne sont pas sans ignorer [sic] que du conflit des intérêts finira par sortir une nouvelle guerre. Déjà on commence à en discerner les germes. Ils ne commettront jamais la folie, en eussent-ils le moyen, de se priver de la protection du drapeau tricolore, qui est le meilleur palladium de leur sécurité. Affranchis même de toute menace extérieure, ils seraient incapables présentement et pendant longtemps encore d'organiser et de faire fonctionner un mécanisme aussi compliqué et aussi délicat qu'un État moderne.

La liberté est une liqueur forte qui produit une ivresse dangereuse quand on la prend en grande quantité sans y avoir jamais goûté auparavant. Elle porte alors aux pires excès, sème la discorde entre les diverses classes sociales et déchaîne l'anarchie. La Grèce, en 1862, en fit la triste expérience. Demeurée maîtresse de ses destinées, après s'être débarrassée du roi Othon, elle usa d'une façon déplorable de la liberté. L'Hellade devint une vaste abbaye de Thélème. Toutes les institutions furent abolies : plus d'armée, plus de législateurs, plus de magistrats. Les soldats s'insurgeaient contre les chefs et les enfermaient dans leurs casernes. Les officiers ivres, vautreés dans les voitures de la Cour, chantaient des chansons obscènes en brandissant leur sabre et insultaient les femmes. Les élections pour l'assemblée nationale vinrent corser la situation.

Des émeutes se produisirent; candidats et électeurs se fusillaient. Les plus forts s'emparaient de l'urne, l'emplissaient de bulletins à leurs noms et se proclamèrent élus. Les prisons, dont les portes avaient été ouvertes à deux battants par de bonnes âmes, avaient vomi toute une tourbe de francs scélérats, de coquins fieffés qui augmentèrent le désordre par leurs déprédations. La terreur régnait.

.....

Une mise au point nécessaire
par VAN THÉ HÔI
(L'Écho annamite, 8 mai 1920)

.....

Il ressort de la lettre ci-dessus que M. Camille Devilar est un partisan convaincu d'une nécessaire et sage politique franco-indigène et qu'il ne subordonne point ses appréciations confraternelles ni son estime confraternelle à des questions ou à des préjugés de couleur.

M. Devilar me reproche, par prétéritection, de manquer de correction à son égard, et, explicitement, en second lieu, de lui prêter des sentiments peu sympathiques — qu'il n'a pas — vis-à-vis du peuple annamite, en général, et des journalistes annamites, en particulier, qu'il ne répugne nullement, contrairement à mes assertions, à traiter de « confrère » et comme des « confrères »

Ce n'est pas de ma faute si certaines déclarations de notre éminent confrère — puisque confrère il y a — m'ont induit à croire qu'il était animé de tout autres sentiments. Nos lecteurs peuvent en juger sur pièces, comme on dit au Palais, d'après les extraits que je vais donner ci-dessous de ses articles et de mes propres écrits qui leur montreront que je n'ai pas failli aux devoirs de loyauté et de courtoisie auxquels les publicistes sont tenus plus que quiconque. On voudra bien m'excuser de remonter un peu loin pour faire ma démonstration.

Le 8 janvier 1920, l'*Écho annamite* naissait dans le monde journalistique. Le benjamin de la famille fut loin d'être accueilli avec enthousiasme, même par les Annamites, qui le soupçonnaient d'être un organe officieux du gouvernement. Ah ! quelle rancœur que de voir mettre en doute son désintéressement et sa bonne volonté par ceux-là mêmes au service de qui on les met. Sous l'empire de découragement, la plume fut bien près de tomber de notre main. Nous avons cependant réagi parce que nous considérions que nous avions un devoir à remplir vis-à-vis des deux races appelées à s'entr'aider dans une collaboration de plus en plus intime. Le courant fut dur à remonter.

Mais je reviens à nos débuts. Dix jours après l'éclosion de notre feuille, le 18 janvier, l'*Humanité Indochinoise*, qui devait plus tard devenir *Le Temps d'Asie* et dont M. Devilar était le directeur, accueillait en ces termes sa venue dans la presse locale : « Les facultés de recherche et d'appréciation des Annamites se sont donné libre carrière. Le résultat immédiat, c'est la poussée hâtive des feuilles, non pas celles des arbres aux ombrages bienfaisants, mais bien l'éclosion de journaux dans lesquels se déversent les pensées de jeunes confrères asiatiques, déjà conquis par la tentation des polémiques impatientes et qui ne se doutent pas qu'en touchant à cette arme, ils vont brandir une épée à double tranchant. » Et plus loin : « J'ignore et ne veux point savoir si quelque part on spéculé et si l'on joue avec le feu. Mais la poussée des feuilles vous est un sûr garant de la fertilité du sol dans lequel l'arbre qui les porte puise sa sève. »

Le 22 janvier, l'*Écho annamite* publia de moi un article sur « la politique coloniale selon le bon sens et la logique. »

Ayant énuméré d'un ton plaisant, sans penser à mal, comme entrée en matière, les diverses sortes de politiques, je me vis prendre violemment à partie par M. Devilar, dans l'*Opinion* dont il est le rédacteur en chef. Ah ! quelle maîtresse raclée je reçus : « Nos confrères indigènes sont intéressants souvent, écrivit M. Devilar, amusants parfois. Ils apportent dans la monotonie de nos discussions locales un état d'esprit neuf, non dépourvu d'originalité. On observe aussi chez eux une naïveté qui fait notre charme, à nous Européens, blasés sur les artifices de la plume journalistique.

« ... J'arrête là ma citation. Aussi bien le méli-mélo politique qu'elle décèle suffira-t-il pour démontrer leur imprudence à ceux de nos amis qui, en France, estiment que nous marchons à pas trop mesurés vers une émancipation accentuée de la race annamite.

« ... Quand Vàn thê-Hôi s'efforce d'ironiser et de bafouer, c'est lui qui « perd la face » Les diverses « politiques » qu'il prétend énumérer : économique, commerciale, industrielle, douanière, avant-guerre, après-guerre, etc., ne sont pas « la politique » pas plus que la pierre de taille n'est la maison.

« Nos Annamites ont à apprendre, et c'est là un devoir immédiat, qu'il leur faut, classifier leurs idées avant que d'accuser d'une confusion qui leur est propre à eux-mêmes, le pays et les institutions qui les ont faits ce qu'ils sont. C'est servir leurs intérêts que de redresser les erreurs de jugement par eux rendues publiques. »

Depuis, M. Devilar lui-même a employé à plusieurs reprises le mot politique accompagné de qualificatifs variés. Je dus protester de la pureté, sinon de la langue que j'écrivais, du moins de mes intentions. J'ajoutai en terminant : « Nouveau venu dans la carrière — avec un petit c —, j'ai encore beaucoup de candeur et des illusions que je serais peiné de perdre. M. C. Devilar en est un des doyens et un des maîtres. J'accepterai avec reconnaissance et en toute humilité ses observations, si elles sont justes et faites dans un véritable esprit de bienveillance.

« Je me suis attaché, dans les explications qui précèdent, à ne pas me départir de la courtoisie et de la déférence que je dois à un aîné en journalisme et ailleurs. J'espère qu'il m'en sera tenu compte. »

Dans le premier numéro, en date du 7 mars, au *Temps d'Asie*, ci-devant *Humanité Indochinoise* M. Devilar déclarait dans son *leader* : « En Indochine, nous marchons vers les heures critiques.. Une presse indigène vient d'éclore. Il ne faut ni s'en attrister, ni

s'en réjouir... Il faut observer... » Il est vrai que M. Devilar disait après : « Les Annamites seront, avec nous, les gardiens courageux de ce sol sacré si nous savons être envers eux ce que nous devons être. Honnissons ce mot de « conquérants » que certains ont sans cesse à la bouche. Il est injurieux et menaçant.

Substituons-lui ceux de « protecteurs » et de « civilisateurs » que les peuples indigènes ont naturellement choisis pour nous les appliquer et qui témoignent, par eux-mêmes, d'un affectueux respect et des possibilités d'un attachement tendre et respectueux. »

Ces lignes dénotent une bienveillance non équivoque. [Mais cette bienveillance est sujette à des éclipses vraiment déconcertantes.](#) M. Devilar partait, en effet, en guerre contre moi et, par ricochet contre les Annamites, deux jours après, dans l'*Opinion* du 9 mars, à propos d'un article de moi sur la représentation indigène, publié dans l'*Écho annamite* du 6 mars et dans lequel j'ai paraphrasé dans un esprit de filiale confiance envers la France éducatrice et titulaire le proverbe annamite : « Quand l'enfant ne pleure pas, sa mère ne lui donne pas le sein. »

Sous le titre « Civilisation Supérieure » M. Devilar porta contre les journalistes annamites — dont je suis — ces braves accusations :

« Nous ne devons pas nous désintéresser des divers efforts tentés par les races au milieu desquelles nous sommes isolés, nous les Européens, surtout lorsque ces efforts tendent, ouvertement ou non, à proscrire notre influence ou à la dominer.

« Nous devons rendre grâce à la pensée qu'ont eue les Annamites de recourir, pour leur propre compte, à la grande voie de la presse, et voici pourquoi.

« Nous étions très distants de nos indigènes tout en vivant dans leur contact permanent. Le nombre est infime de ceux des Français qui sont venus ici assez jeunes ou qui y ont eu assez de loisirs pour s'adonner à l'étude du *quoc-ngu*. Ainsi nous ne pénétrions ni l'âme, ni la pensée de ceux que nous avons mission d'éduquer.

« Mais le hasard, qui fait souvent beaucoup mieux les choses que ne les organiserait l'intelligence des hommes, le hasard nous a servis.

« Se rendant un compte exact de l'influence exercée par le journal, les Annamites ont voulu avoir leurs propres gazettes. Le choix leur était donné entre la publication de journaux en *quoc-ngu*, accessibles à la masse indigène, mais soumis à la censure, et la création d'une presse plus libre, rédigeant en français mais n'atteignant plus qu'une élite à laquelle les journaux indigènes n'en apprennent guère plus que ce qui se peut lire dans nos propres journaux.

« Les Annamites ont donc, en rechignant un peu, adopté la première méthode. Ils viennent d'en compléter l'action en se jetant éperdument dans la seconde. C'est tant mieux pour nous. Ils ont voulu se servir ; ils nous servent du même coup, mais c'est à la condition essentielle, dont nous ne saurions nous dégager, de nous montrer sans cesse attentifs et observateurs. Ainsi, leur âme qui nous était étrangère va nous devenir familière ; leurs faiblesses que nous connaissions mal, nous apparaîtront lumineuses... et le reste à l'avenant. »

Voulez-vous, par exemple, mesurer toute la profondeur de l'abîme qui sépare toujours la race annamite de la race française ?¹ Voulez-vous vous rendre compte du progrès que notre civilisation doit encore réaliser en ce pays et, par suite, de la nécessité absolue, pour le bien des autochtones eux-mêmes, d'une domination de l'Occident en pleine vigueur sur l'Extrême-Orient encore en enfance ? »

Il me fallut me défendre une fois de plus. Je le fis avec une correction que M. Devilar a reconnue lui-même dans l'*Opinion* du 12 mars, en ajoutant : « J'enregistre avec plaisir l'affirmation faite au nom de ses rédacteurs (de l'*Écho annamite*). — je dis aussi par l'un des plus distingués d'entre eux — selon laquelle rien ne peut atténuer l'affection et la

¹ C'est nous qui soulignons. (V. T. H.)

gratitude dues à la France par les intellectuels annamites devenus (?) journalistes et prédicants de la bonne parole... »

Cependant le point d'interrogation qui accompagnait le mot *devenus* trahissait une intention que d'autres mots devaient préciser dans la suite. De fait, le *Temps d'Asie* du 21 mars, adressait aux journalistes indigènes une invite insidieuse, contre laquelle il espérait sans doute les voir trébucher, à définir la liberté et l'indépendance, et déclarait cependant agir paternellement à leur égard en faisant passer sous leurs yeux une reproduction de l'*African World*.

Le 25 avril, M. Devilar écrivait dans la même feuille : « J'espère que M. le gouverneur général aura observé qu'en ce qui concerne les intérêts généraux de l'Indochine, ce sont les Français, toujours les Français, qui vont de l'avant. Pour s'en convaincre, il lira les journaux indigènes.

« L'affaire des soldes y est fortement mise en relief. La seconde partie du document, celle de l'Indochine maritime, est négligemment notée, comme un fait sans grande importance. Les Annamites, même ceux qui se sont faits nos confrères, ont décidément beaucoup à apprendre. »

Il m'a semblé que M. Devilar ne pouvait s'avouer confrère de journalistes improvisés dont il s'attachait à faire ressortir les erreurs de jugement, les insuffisances et la mauvaise foi. J'ai bien dit : mauvaise foi, car M. Devilar, dans un article intitulé : « Le cordon sanitaire » concluait par ces mots à l'adresse de la *Tribune Indigène* et de l'*Écho annamite* qu'il mettait dans le même panier, en les accusant tous deux plus haut de manque de sincérité et d'absence de franchise : « Comme on le voit, nous n'exagérons rien quand nous demandons aux Annamites d'adopter une attitude de franchise. Il semble bien que l'heure soit venue de s'expliquer clairement. »

Nous aussi, nous avons estimé que cette heure était venue. C'est pourquoi nous avons pris nettement position vis-à-vis de M. Devilar, dont les [alternatives \[alternances\] de bienveillant optimisme et de pessimisme défiant](#) nous déroutaient complètement.

À propos du relèvement des soldes, pourquoi ces récriminations, pourquoi ces insinuations de nature à faire mettre en doute les sentiments de dévouement et de discipline des employés indigènes qui ont attendu, des années durant, la réalisation de promesses à eux faites, alors que les fonctionnaires français ont obtenu en partie satisfaction dès le mois de décembre dernier ? À cet égard, je relève de M. Devilar ces deux phrases : « Les Indiens se plaignent, les Annamites revendiquent, les Français sont mécontents. » (*Temps d'Asie* du 2 mai). « Ne leur donnons pas (aux agents contractuels) cette triste conviction que les Annamites n'ont obtenu satisfaction, eux premiers, que parce que leurs journaux ont pris une attitude menaçante. » (*Opinion* du 6 mai).

Que M. Devilar, en fait de couleur, aime mieux le noir que le jaune, c'est son droit. Mais on peut défendre certaines gens sans attaquer, en passant, d'autres, innocents, à qui on peut ainsi causer du tort.

Quant à l'information concernant la fondation d'un syndicat de la presse annamite de langue française, mon ami Bach-van-Thàm l'a recueillie dans les colonnes de la « Jeune Asie » et l'a commentée en quelques phrases. Je n'ai, par conséquent, nullement l'intention de me séparer des journalistes français, bien au contraire. Mais j'ai été surpris que M. Devilar eût pris texte de ces phrases sans portée pour accuser les Annamites, dans le *Temps d'Asie* du 2 mai, d'envie et de concurrence déloyale.

Je suis maintenant persuadé que tous ces reproches, toute cette méfiance venaient de la méconnaissance de nos sentiments réciproques.

Je m'excuse auprès de nos lecteurs et de M. Devilar de la longueur de cet exposé. Il était nécessaire pour montrer la genèse d'un malentendu qui a trop duré et que nous sommes heureux de voir se dissiper. J'ai tenu à ce que, une fois des explications loyales fournies de part et d'autre, il ne subsistât aucun ferment d'inimitié ou de discorde.

Mon grand confrère — je vous appelle ainsi, puisque vous m'y autorisez, mais avec toute ta déférence et toute la sympathie que méritent votre autorité et votre talent — le passé est le passé ; regardez d'un œil confiant l'avenir ; marchez sans appréhension vers l'aube qui se lève radieuse et dont les reflets, en rejaillissant sur nos fronts, en ont écarté à jamais toute pensée de félonie ou d'ingratitude envers notre mère adoptive.

Nous nous ferons un honneur de suivre la trace de vos pas qui guideront les nôtres encore inexpérimentés et mal assurés dans une voie nouvelle ; ce nous sera une joie de dire à la masse de nos compatriotes, qui ignorent encore votre nom, les idées nobles et fécondes que vous aurez semées sur le chemin qui les conduit vers la beauté et la lumière.

Un fâcheux travers
par VAN THÉ HỒI
(*L'Écho annamite*, 11 mai 1920)

Dans l'intéressant rapport sur les Indochinois en France, dont le *Temps d'Asie* du 9 mai continue la publication, j'ai relevé le passage suivant : « Ne nous étendons pas sur l'effet regrettable produit sur les Indochinois par le manque de tenue et les mœurs faciles des ouvrières avec lesquelles ils se sont trouvés en contact. Ils en ont conçu sans discernement une opinion peu flatteuse pour la femme française en général, et cet état d'esprit, qui porte gravement atteinte au respect de l'Européen, pourrait avoir plus tard une fâcheuse répercussion. »

Au bas de ces lignes, en renvoi, j'ai lu ceci : « Les journaux saïgonnais indigènes, la *Tribune indigène* et l'*Écho annamite*, notamment, pourraient utilement répandre et commenter ce qui est écrit ici. Ils trouvent dans notre texte autre chose, et quelque chose de mieux, que les excitations malsaines de la *Jeune Asie* et autres. Tant par le silence des journaux indigènes précités que par leurs commentaires, nous aurons matière à appréciation sur l'état d'esprit de ceux qui les dirigent. »

Au nom de l'*Écho annamite*, je réponds volontiers à cette invite, non que je désire mériter le bon point promis ni que je craigne d'encourir la mauvaise note à laquelle nous exposent notre silence ou des commentaires peu orthodoxes de notre part. Mais l'occasion qui s'offre de dénoncer les dangers de la tendance à généraliser est trop propice pour que je la laisse échapper.

Ce travers est si répandu que bien rares sont ceux qui peuvent se flatter d'en être exempts. Je n'en veux pour preuve que cette phrase qui se trouve dans le même numéro du *Temps d'Asie* : « Supérieurement injuste, la presse indigène, par la voix de la *Tribune*, porte contre les Français d'Indochine la grave accusation que voici... »

Je me borne à constater le fait, car j'espère fermement, et mes amis avec moi, dans l'intérêt de l'œuvre que nous nous efforçons de poursuivre en parfait accord avec nos confrères français, que la réconciliation scellée entre M. Devilar et nous, dans l'*Écho annamite* du 8 mai, par des déclarations franches et loyales, nous espérons fermement, dis je, que cette réconciliation n'est pas un baiser Lamourette ni une paix plâtrée. On ne saurait trop se mettre en garde contre la propension à tirer de fausses inductions de quelques expériences particulières. Le cas est typique de cet Anglais qui, voyageant en France et voyant une femme aux cheveux d'un blond ardent, nota gravement sur son carnet : « Toutes les femmes de ce pays sont rousses. »

Transporté dans un milieu différent, l'homme est, en effet, porté à émettre des jugements sommaires et partant erronés. Les Indochinois qui allèrent en France n'ont pas échappé à cette fâcheuse tendance, qu'aggravaient encore chez eux l'ignorance et la vantardise. J'ai eu sous les yeux des photographies venant de la métropole, où des indigènes figuraient dans des poses plus ou moins avantageuses à côté de leurs faciles

conquêtes. Et comme je professe pour toutes les femmes, blanches ou jaunes, ce respect fait d'attentions délicates et discrètes qu'on appelle la galanterie, je n'ai pu m'empêcher de dire à ceux qui se vantaient de leurs bonnes fortunes que c'était le fait de mufles, mot que j'ai traduit, faute d'équivalent en annamite, par « imbéciles ». Je doute que j'aie été compris, car pour ces âmes frustes et simplistes, les sensations qui ne frappent pas immédiatement leurs sens sont lettre close. Elles étaient incapables de saisir la beauté auguste qui se dégageait des gestes familiers de l'existence quotidienne de ces femmes et de ces jeunes filles s'empressant au chevet des blessés, réconfortant par leur alerte vaillance leurs pères, leurs frères, leurs époux, leurs fils au combat, acceptant d'un cœur viril les rudes tâches laissées par les hommes occupés à la besogne sacrée de la défense au sol natal.

Tout cela, nos Indochinois ne pouvaient le voir, parce que les femmes vertueuses ont la pudeur de leurs vertus. Ils se sont laissé prendre aux manières provocantes des autres. Mais les Annamites admis dans des familles de la bourgeoisie française ont été frappés de la pureté des mœurs qui y régnaient.

.....

Paris
À la Ligue des droits de l'homme
(*L'Écho annamite*, 2 avril 1921)

La commission d'études coloniales instituée il y a quelque temps par la Ligue des droits de l'homme s'est réunie le 19 janvier dernier sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue.

Assistaient à la séance : ... Camille Devilar, directeur du *Temps d'Asie*...

Le retour d'un « ancien »
(*L'Écho annamite*, 8 octobre 1921)

Camille Devilar, rédacteur en chef de l'*Opinion*, est revenu parmi nous, par l'*André-Lebon*, chargé de mission en qualité de délégué de l'Association de la Presse Coloniale à l'Exposition de Marseille [...]

Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1921)

Notre confrère de Saïgon le *Temps d'Asie* nous apprend que le 26 octobre dernier, une trentaine de prisonniers, provenant de PouJo-Condore, employés aux travaux de la route de Giaray à Biênhoà, dans une région malsaine, ayant été atteints de bérubéri, furent envoyés à l'hôpital de Choquan.

Cinq étant guéris devaient être pris ce matin par des miliciens de Cholon pour revenir à Biênhoà.

Toute la bande attaqua les miliciens avec des oreillers en bois, quand ceux-ci entrèrent dans la salle. L'infirmier chef eut beaucoup de peine à retirer les miliciens, et surtout leurs armes, des mains des prisonniers et à refermer les portes.

Il fit appel à la compagnie de tirailleurs de Cholon.

Quand les officiers et les sous-officiers entrèrent dans la salle pour prendre les prisonniers, tous recommencèrent la bataille ; les *linhs* voyant leurs chefs attaqués, tirèrent : un des 5 condamnés destinés à Biênhoà fut tué raide, mais un sous-officier français le sergent Giudicelli, du régiment de tirailleurs annamites, reçut une balle qui lui traversa le pied ; pansé de suite il a été transporté à l'hôpital de Saïgon.

Les quatre prisonniers restant sont partis sous escorte pour Biênhoà d'où ils ont été ramenés à Saïgon et écroués à la prison centrale.

En l'honneur du grand journaliste anglais Lord Northcliffe
(*L'Écho annamite*, 15 décembre 1921)

Étaient présents : MM. Devilar, directeur du *Temps d'Asie*

M. Devilar éclaire sa lanterne
(*L'Écho annamite*, 5 janvier 1922)

À la suite de notre article « Où sont l'élite et le peuple annamites ? » paru dans notre numéro du samedi 24 décembre 1921, M. Camille Devilar a publié dans le *Temps d'Asie*, dont il est le directeur, l'éditorial qu'on va lire ci-dessous.

Notre distingué confrère ayant précisé quel sens il entendait donner au compliment qu'il nous décernait, nous aurions mauvaise grâce à le décliner.

Bien loin de nous en fâcher, nous sommes heureux de le voir récidiver à cet égard. *Bis repetita placent.*

Nous avouons que nous avons cru de bonne foi, que les fleurs dont M. Devilar nous couvrait devaient dissimuler quelque piège. Notre confrère conviendra, de son côté, qu'il ne nous avait pas habitué à de pareilles amabilités.

Ceci dit, nous nous permettons de faire remarquer à M. Devilar que nous n'avons de mot d'ordre à recevoir de personne et que nous sommes le seul juge de la ligne de conduite de notre organe. Et cette ligne de conduite est claire et franche : travailler — dans notre sphère d'action et la mesure de nos moyens — à la réalisation de l'entente franco-annamite, pour laquelle notre plus cher désir est d'unir nos modestes efforts à ceux de nos confrères.

Ce n'est pas nous qui nous livrons à ces manoeuvres insidieuses que M. Devilar attribue aux « Jeune-Annam », et qu'il a dénoncées par ce cri d'alarme « Fonctionnaires français, veillez ! »

Contre l'expression de soupçons qui, pour si imaginaires qu'ils fussent, étaient cependant de nature à jeter le trouble dans l'esprit de nos gouvernants et de la population française de la colonie, nous nous devons d'élever une protestation à laquelle nous avons, du reste, donné une forme mesurée et courtoise. Notre confrère veut bien affirmer qu'il ne nourrit nullement les intentions qui lui ont été prêtées sur la foi de ses écrits. Tant mieux ! Il faut espérer que les loyales explications fournies de part et d'autre ont dissipé tout malentendu et que l'union des éléments français et annamite se fera bientôt dans la presse et, par celle-ci, dans toute la population.

Nous sommes bien d'accord sur ce point, n'est-ce pas, éminent confrère ?

N. D. L. R.

Les sangsues des Annamites

Diab!e, diab!e !... Quelle fâcheuse aventure ! Voilà que j'ai compromis l'*Écho annamite*. Et d'une plume leste, l'*Écho* s'empresse de me faire savoir qu'il n'entend point de cette oreille.

Certes, je n'y avais mis aucune méchante intention. Aussi suis-je atterré quand je me découvre toute la noirceur que me prêtent, à grand et confraternel renfort, la *Tribune* et l'*Écho*.

Renseignons brièvement les lecteurs du *Temps d'Asie*.

J'ai, de bonne foi et m'en rapportant à ce que je lis plusieurs fois par semaine, loué l'*Écho* de n'être point, comme la *Tribune*, un réceptacle tri-hebdomadaire à injures déversées contre la France. Et j'ai eu le tort plus grave de dire à l'*Écho* : Continuez dans cette voie, vous deviendrez l'organe favori, l'organe nécessaire des Annamites loyalistes, collaborateurs de la France, majorité indigène imposante et intéressante.

Là-dessus, la *Tribune* ironise : « Ah ! vous pensez que l'*Écho* vaut mieux que nous. Vous voulez nous diviser. Attendez un peu ». Je n'ai pas attendu longtemps. Aussitôt, avec ou sans mot d'ordre, l'*Écho* s'empresse de foncer. Mais il a la sagesse de s'en prendre à moi, ce qui m'indiffère. Lui, du moins, n'injurie pas la France. Allons, je fais bon marché de ma personne, et je maintiens mon bon point à l'*Écho*.

Il en sera furieux ; ma foi, tant pis.

Il est cependant un détail sur lequel il faut s'expliquer. L'*Écho* prétend que j'ai pris fait et cause pour un administrateur suspect. Mettez vos bécsicles, mes amis, et faites-moi voir cela.

Ce qui est exact, c'est que j'ai ouvert les colonnes du *Temps d'Asie* à un fonctionnaire ; je l'ai fait en connaissance de cause et pour un très modeste agent des T. P., lequel compte plus de vingt ans de bons et loyaux services, ce qui lui donne droit au respect de tous.

Mais les journalistes annamites se mentent à eux-mêmes, ils mentent à leur public, quand ils prétendent que nous tendons ici à flétrir tous les fonctionnaires indigènes lorsque nous parlons des « Sangsues du peuple d'Annam ». Les journalistes dont il s'agit sont plus qualifiés que quiconque pour savoir qu'il est, en effet, des sangsues du peuple d'Annam et que les sangsues ne sont pas forcément dans l'administration.

Ne savons-nous pas que maints coups de tam-tam ne sont savamment frappés, en bien des cas, que pour trouver leur écho dans les jarres à piastres ?

Combien d'Annamites, qui ne sont pas fonctionnaires, n'a-t-on point vu circuler en Cochinchine pour s'y targuer d'un crédit plus ou moins grand auprès des pouvoirs publics ou dans quelques sociétés secrètes ? Leur but n'était-il pas d'appeler à eux des capitaux qu'ils devaient se charger d'industrialiser ?

C'est une question sur laquelle nous aurons à revenir, car de maints côtés on m'écrit pour me signaler des affaires mort-nées et non liquidées.

Des Annamites loyaux ont versé des piastres, de nombreuses piastres, en échange de promesses. Ils crient et demandent des comptes.

Ce sera pour nous un devoir de les aider à en obtenir.

T.A.

Ligue maritime et coloniale
(*L'Écho annamite*, 5 janvier 1922)

Le Syndicat de la presse cochinchinoise a transmis à la population un premier appel tendant à la fondation, en Cochinchine, d'une section de la Ligue maritime et coloniale française.

Les anciens membres de la Ligue avaient été invités à se réunir chez M. Joubert, membre de la Ligue, agent général de la Cie des Messageries Maritimes à Saïgon.

Un certain nombre de ligueurs ont répondu à cet appel, les uns en se trouvant au rendez-vous fixé, les autres en écrivant et en donnant leur adhésion à la future section.

Un comité provisoire, formé d'anciens ligueurs, a été constitué.

Ce comité comprend :

.....
Devilar, publiciste, directeur du « Temps d'Asie » ;

LES CONTES DE L'ANNAM
La montagne de Tayninh
par TO-THI-TUC
(*L'Écho annamite*, 10 janvier 1922)

Du *Temps d'Asie* :

C'est dommage que vous ne connaissiez pas la montagne de Tayninh, mais vous vous avez entendu sûrement parler d'elle.

C'est le plus haut de tous les sommets de la Cochinchine. Il a 884 mètres d'altitude. Il est divisé en deux parties, séparées par une vallée où coule la source de la rivière de Tayninh. L'une de ces divisions est surnommé le « Nui Cáu » et l'autre la « Nui Bà-Den ».

Cette dernière est plus vénérée et plus haute que la première. Sur le sommet, on y voit une grande quantité de coqs, de porcs et d'éléphants en pierre. C'est aussi le lieu de rendez-vous des pèlerins bouddhiques. Elle est appelée « Nui Bà-Den » à cause de la statue en pierre noire de la déesse qui y règne. (*Den* signifie noire). Mais son propre nom est « Bâu ». Si vous alliez à Tayninh, avant de recevoir ces explications, vous seriez fort étonné et d'entendre dire « thâm » pour *Den*. Le plupart des gens disent « bi » pour « bâu ».

Maintenant que vous connaissez quelques détails sur notre vénérable montagne, je peux vous parler de la vie de la déesse

Il y avait autrefois une veuve très fortunée, qui n'avait plus d'autre famille que sa fille unique. Elles habitaient à Tayninh. Cette riche héritière était malheureusement, difforme, mais l'amour maternel aveugle tout. La mère ne travaillait et ne vivait que pour sa fille, qui était pour elle comme la plus précieuse de toutes les choses de la nature. Quand l'enfant fut en âge de se marier, sa mère pensait à choisir pour elle un mari qui serait capable de la rendre heureuse et qui lui serait un soutien, un protecteur sûr et puissant. Cette recherche tourmentait beaucoup la pauvre mère.

Or, il existait une coutume bizarre, en ce temps là. C'était la jeune fille qui demandait le jeune homme en mariage, bien que l'époux fut toujours le maître. La jeune fille parcourut donc tout le pays, et nul garçon ne lui plaisait. Je vous laisse deviner combien la mère en était inquiète.

Un jour, en promenade, Bâu rencontra un aventurier inconnu dans le pays, venu d'on ne sait où. À la première vue, elle l'aima ; elle demanda sa main. L'étranger consentit à l'épouser parce que la richesse éblouissait ses yeux cruels et cupides, mais il lui imposa comme condition qu'elle adopterait les coutumes de son pays, c'est-à-dire qu'elle devait se laisser demander par lui en mariage. Voilà le désaccord qui s'éleva. La jeune fille en était très désolée. La veuve fit dire aux jeunes gens de faire deux monticules de terre en trois nuits ; celui qui aurait édifié le monticule le plus élevé, dit-elle, serait reconnu comme pouvant imposer iHH traditions à l'autre.

L'aventurier, s'armant de ses meilleurs outils, se mit au travail avec ardeur, tandis que la riche héritière ne commençait son œuvre qu'à la troisième nuit. Mais le lendemain on s'étonnait de voir sa dune plus haute que celle de son compagnon. Celui-ci vexé, fit lâcher une grande quantité de coqs, de porcs et d'éléphants sur l'autre mont pour

l'aplanir. Les efforts de ces pauvres bêtes n'aboutirent à rien, car tous, dès qu'ils touchaient la dune, étaient changés en ces pierres qui existent encore aujourd'hui.

Désespéré, le jeune homme fut obligé de se soumettre à la volonté de la jeune fille pour ne pas violer sa promesse.

Après le mariage, la jeune femme quitta sa mère pour suivre son mari dans un pays lointain. Cette séparation fut déchirante pour la mère ; elle en éprouva des douleurs si vives que rien ne pouvaient la distraire.

Elle mourut donc peu de temps après, presque ruinée, ayant livré toute sa fortune aux jeunes époux.

Devenu riche, le mari devint pire que jamais. Il perdit au jeu les biens qu'il tenait de sa femme. En plus, il maltraitait sa compagne de telle sorte que celle-ci prit la fuite et revint dans son pays natal, où elle arriva dans un état piteux. Elle n'y retrouvait plus sa mère de qui elle avait causé la mort. Elle se repentit et son cœur blessé était rempli de remords. La pauvre créature était désormais saule au monde en face de la douleur et de la misère. Elle supportait avec peine sa nouvelle vie, elle qui s'était habituée au luxe. N'osant pas aller mendier chez ses amies. de peur d'être découverte par son mari, elle se réfugia dans le monticule qu'elle avait élevé. Cette dune devenait une véritable montagne avec les forêts épaisses qui la recouvrent et les grands blocs de pierre qui la dominant. Lorsque la nuit tombait, elle allait visiter le tombeau de sa mère. Au retour, elle se tenait longtemps debout, les yeux levés au ciel ; elle demandait pardon à sa pauvre mère et déplorait ses malheurs. Nul ne savait où elle était ; son mari la cherchait en vain. Là, elle se nourrissait des fruits de la forêt et buvait l'eau de la source.

Quelques mois après son retour, un bûcheron la trouva morte, sur une pierre, les mains jointes sur sa poitrine. Elle adhérait à la pierre, on ne put la retirer de là. Trois jour après, son corps était complètement disparu. Sa place était son portrait en pierre, aussi grand qu'une poupée de 10 \$.

Ainsi s'acheva tristement la vie de la chère déesse, qui, dit on, nous protège contre les malheurs. Cela est peut-être vrai, car je constate que les jeunes filles venant de Tâyninh ont toutes une santé de fer. Il faut donc la prier chaque année, lui rendre hommage et implorer sa protection. Vous rirez peut-être de cette croyance, vous direz sûrement que ce n'est que superstition, mais la plupart des Annamites seront insensibles à tout cela : ils l'aimeront, l'adoreront toujours. Si vous alliez visiter un jour cette belle montagne, je vous prierai de respecter la déesse.

Les événements et les hommes (*Les Annales coloniales*, 27 janvier 1922)

Notre confrère de Saïgon *Le Temps d'Asie* adresse un appel à messieurs les directeurs de journaux, rédacteurs, collaborateurs et tous journalistes professionnels des pays ci-après : Amérique du Sud, Australie, Chine, Colonies britanniques du Pacifique, Colonies françaises du Pacifique, Colonies néerlandaises du Pacifique, États-Unis, Japon, Philippeville, Siam, pour leur proposer la fondation d'une Association Internationale de la Presse du Pacifique.

Quelques directeurs de journaux et journalistes lui ont déjà écrit pour lui demander de vouloir bien leur faire connaître les statuts de l'association projetée.

Les membres de l'Association se réuniraient en congrès annuel. Ce congrès se tiendrait, tour à tour dans un des pays adhérant à l'association. Ainsi les journalistes du Pacifique arriveraient à se bien connaître entre eux et à bien connaître les divers pays du Pacifique. Ils pourraient donc, en pleine connaissance de cause, en parler à leurs lecteurs.

Par leur contact annuel, ils pourraient créer des centres d'informations économiques et faire naître des relations commerciales utiles à leur publicité.

Notre confrère estime que l'Exposition de Marseille et le Congrès de la Presse qui doit s'y tenir, au mois d'août 1922, fournissent une excellente occasion de s'associer.

L'Emprunt indochinois
Le Comité de propagande
(*L'Écho annamite*, 7 février 1922)

.....
Montégout, directeur du *Temps d'Asie*,
.....

Ce qui pourrait se passer à la cour d'Annam
(*L'Écho annamite*, 1^{er} juin 1922)

Tel est le titre tendancieux sous lequel le *Temps d'Asie*, dont M. Camille Devilar est le directeur, a reproduit une information ayant trait à ce qui s'est passé à Tunis. C'est une malice diablement tirée par les cheveux. Elle ne donnera le change à personne, et ne pourra que souligner la singularité du procédé dont use M. Devilar pour combattre les idées de ses adversaires. C'est là une « école » grossière qui surprend de la part d'un vétéran du journalisme rompu aux roueries du métier. Nous ne lui en faisons pas nos compliments.

N. D. L. R.

Tunis, 10 avril. — À la suite de la signature par le bey de la proclamation affirmant son intention de ne pas abdiquer et sa confiance dans la France protectrice, le calme était revenu dans la population indigène, mais des intrigues se nouaient au palais pour amener le souverain à revenir sur l'affirmation si nette qu'il avait donnée de la fidélité aux traités liant la dynastie husseinite à la France.

Afin de mettre un terme à cette situation, le résident général s'est rendu, hier, officiellement, au palais de la Marsa, en uniforme et escorté par un peloton de cavalerie.

M. Lucien Saint a fait connaître au bey, que le gouvernement français, désireux d'assurer au souverain son entière liberté de décision, lui demandait d'écarter de son palais les personnalités sans mandat dont l'attitude incorrecte pouvait porter atteinte aux bonnes relations du représentant de la France avec le possesseur du royaume de Tunis.

Le bey a promis à M. Saint que des sanctions seraient prises à cet effet. D'autre part, le bey a fait connaître au résident général qu'il n'avait jamais été dans sa pensée de remettre une liste de conditions.

Toute affirmation relative à la remise d'un programme en dix-huit points doit donc être considérée comme inexacte ; le bey s'en tient fermement aux déclarations scellées de son seau le 5 avril.

La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 23 novembre 1922)

Notre confrère le *Temps d'Asie* annonce que deux groupes industriels se disputent la concession des chutes du Song-Nang qui sont susceptibles de fournir 12 à 14.000 chevaux ; l'un se proposerait d'utiliser l'énergie (pour alimenter une usine électro-chimique, l'autre, une usine électro-métallurgique.

Il est question des chutes de Chobo, mais il n'y a en vérité qu'un rapide utilisable pour des roues hydrauliques ; l'emploi des turbines ne serait possible que si on pouvait fixer solidement un barrage sur le seuil rocheux, mais celui-ci, comme tous-les calcaires soumis à l'action constante des eaux doit être percé comme une écumoire.

On rencontre aussi dans la vallée du Song-Ma, à distance raisonnable de Hanoï, des chutes puissantes faciles à aménager.

En Annam, au Laos (chutes de la rivière de Napé), aux confins du Laos et du Cambodge, les belles chutes ne manquent pas et sont très faciles à aménager.

LA POLITIQUE

M. Martial Merlin et l'Indochine

par Camille DEVILAR

(*L'Écho annamite*, 12 juin 1923)

Du *Temps d'Asie* :

Fallait-il dissimuler à M. Martial Merlin, nommé gouverneur général de l'Indochine, que la mission qu'il a bien voulu accepter n'est pas, quoi qu'on en dise à Paris et qu'en écrivent certaines feuilles, une sinécure dorée, une brillante vice-royauté de luxe, d'apparat, de plaisirs ? Telle n'était pas ma pensée.

Convenait-il, au contraire, de confirmer au nouveau chef de la grande colonie du Pacifique — il ne pouvait l'ignorer — ce qu'est en réalité l'Indochine : une possession dont le passé est plein d'éclat, le présent rempli de promesses, l'avenir abondant en espérances, mais où les Français colonisateurs, et particulièrement les gouverneurs généraux, ont à faire face à des difficultés sans cesse renaissantes, à produire un labour parfois écrasant, à dépenser des forces énormes non seulement en œuvres fécondes mais aussi en controverses oiseuses, à se tenir sans cesse en éveil contre des appétits ou des prétentions contraires au bien public, à subir, enfin, les attaques les plus injustifiées, parfois les plus perfides, de ceux qui n'obtiennent pas toutes les satisfactions soi-disant dues à leur égoïsme, à leurs ambitions ou à leur rapacité ?

Proclamons-le en nous en réjouissant, l'Indochine rencontre en M. Martial Merlin le type accompli du chef colonial dans toute l'acception du mot ; c'est l'homme instruit autant qu'on le puisse être de la *politique coloniale générale* de la France. Son expérience ne se limite pas aux grandes possessions dont il a, au cours d'une carrière enviable par ses succès et son activité, habilement dirigé les destinées ; la marche de nos affaires indochinoises fut loin de lui demeurer étrangère dans ses grandes lignes. Cette connaissance même implique dès maintenant, c'est de toute évidence, la nécessité d'aborder l'étude des *détails*, ces détails énormes, puissants, spéciaux, qui permettront à M. Merlin, dès qu'ils seront précisés dans son esprit et évalués dans leur portée, de saisir d'une main ferme les rênes du gouvernement.

Ceci suffit à expliquer pourquoi notre gouverneur général ne s'embarquera que dans quelques semaines pour rejoindre son poste.

Ce délai — d'aucuns disent ce retard — pouvait être exploité contre notre gouverneur général. On sait que les compétitions se sont élevées, nombreuses, quand le ministère des Colonies eut à régler la succession du regretté Maurice Long. M. Merlin n'était pas candidat ; il a cependant été proposé par M. Albert Sarraut au choix du gouvernement et le gouvernement a fait, en ces graves circonstances, confiance au

passé d'un colonial expérimenté, parce que ce passé est une garantie pour l'avenir. Nous pouvons savoir gré de ce choix au Conseil des ministres, nous Indochinois, qui ne savons que trop ce qu'en coûte à la colonie le régime des « apprentis colonisateurs. »

Les compétiteurs évincés ne sont naturellement pas satisfaits. Cependant, ce n'est point d'eux qu'il fut question lorsque je me présentai, par un beau matin de mai, au gouverneur général de l'Indochine en le priant de se laisser interviewer. Et j'ajoute que M. Merlin, tout souriant sans le moindre embarras, n'a fait aucune difficulté pour consentir à satisfaire ma curiosité.

Ma première question devait inévitablement, et en raison même des insinuations de certains journaux, porter sur la « durée probable » de la « mission » confiée à M. Merlin.

— Espérez-vous, Monsieur le gouverneur général, demeurer longtemps à la tête de l'Indochine ? Pour préciser mon interrogation, permettez-moi de faire état des bruits qui courent, au ministère même, bruits d'après lesquels M. Albert Sarraut désirerait reprendre la vie coloniale après les élections générales prochaines, ce qui l'aurait décidé à ne point continuer une tradition tendant de plus en plus à réserver à un parlementaire le gouvernement général de l'Indochine.

— Je puis vous assurer une seule chose. C'est qu'en m'appelant à quitter le gouvernement africain auquel j'étais très attaché pour prendre la direction suprême du gouvernement asiatique qui m'est confié, le ministre des Colonies ne m'a fait entrevoir, sur l'avenir, d'autres perspectives que celles-ci : L'Indochine est une puissante colonie dont l'évolution politique et économique touche actuellement à une phase que l'on pourrait appeler une phase décisive. Pour que tout s'accomplisse dans un ordre favorable aux immenses intérêts français dans le Pacifique, il est indispensable que l'impulsion préparatoire donnée par moi-même et par mon dévoué continuateur, M. Maurice Long, ne soit ni ralentie, ni modifiée.

Je crois, pour ma part, que l'analogie de la tâche accomplie en A. O. F. avec celle qui doit s'accomplir en Indochine est telle que cette similitude a sans doute déterminé le ministre, sans autre considération, quoi qu'on en dise, à m'envoyer en Asie. Ceci ne suffit-il pas à indiquer que j'ai devant moi une œuvre de longue haleine ?

— Ainsi donc nous aurons la satisfaction de vous garder en Indochine.

— Aussi longtemps que la confiance du gouvernement et l'état de ma santé me permettront de faire face à une tâche qui, déjà, m'intéresse passionnément.

— Votre santé, monsieur le gouverneur général, paraît avoir victorieusement résisté au climat africain, plus dur et plus redoutable que celui de l'Indochine. Puis il faut bien convenir, sans esprit de flatterie, que vous avez conservé une allure de jeunesse bien faite pour nous donner l'espoir de votre long séjour parmi nous.

— Long séjour, je le souhaite autant que vous, croyez-le bien, et autant que le peuvent souhaiter tous ceux qui connaissent les inconvénients — et parfois les dangers — de changements trop fréquents dans la direction de nos affaires coloniales.

— Mais est-il exact que votre départ de France doive se taire attendre quelques semaines encore ?

— Certes. Je compte ne m'embarquer que dans le courant du mois de juin pour arriver à Saïgon en juillet. Je désire, en effet, lorsque je prendrai avec la colonie un contact définitif, connaître à fond les importantes questions dont aura à m'entretenir la population dans ses divers éléments : Français, Annamites ou étranger. Mes débuts en Asie doivent être d'action, et non de recherches ou d'examen. Par contre, les inévitables études préalables me sont facilitées, ici, par l'expérience de M. Albert Sarraut et par ce fait important que la plupart des firmes indochinoises ont à Paris leur siège social, voire leurs administrateurs. C'est donc en réalité du temps gagné, ce temps que je consacre à préparer mes premiers actes de gouvernement. Gouverner, c'est agir. Je serai prêt à agir dès ma prise de contact avec l'Indochine, dès ma prise de possession entière de mes pleins pouvoirs. »

La fermeté avec laquelle M. le gouverneur général Martial Merlin a prononcé ces derniers mots donne l'impression très nette que l'on se trouve, étant devant lui, en présence d'un chef, d'un chef qui sait ce qu'il veut et où il va, d'un chef qui a l'habitude d'obtenir par la fermeté, alliée à la bienveillance, par l'esprit de justice appuyé sur l'esprit de décision réfléchi, le concours efficace de ses collaborateurs éclairés sur leurs devoirs, certains d'être soutenus dans leur action.

Et cette opinion corrobore en entier tout le bien qui m'avait été dit, par des Africains notoires, de notre nouveau gouverneur général. Aussi puis-je affirmer ici que, sous la vigoureuse impulsion de M. Martial Merlin, qui sait la grandeur de sa tâche et l'importance des décisions qu'il prendra, l'Indochine va faire à coup sûr un nouveau bond en avant, le bond qu'exigent la situation internationale et l'affirmation des intérêts singulièrement importants de la France dans le Pacifique.

Les événements et les hommes (*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1923)

La Cochinchine, disent nos confrères *l'Opinion*. et le *Temps d'Asie*, n'a pas de Musée économique. On ne peut qualifier tel le bâtiment de la rue Chasseloup-Laubat, à Saïgon, qui, malgré l'industrielle initiative d'une direction intelligente et avisée, n'a pu, faute de crédits, se développer et être aménagé d'une manière digne de Saïgon.

Ce musée, le *Temps d'Asie* propose de l'installer dans le Palais du Gouverneur de la Cochinchine, qui serait ainsi rendu à sa destination primitive ; il faudrait alors loger le Gouvernement dans un édifice à construire spécialement à cet effet, ce qui grèverait lourdement le budget.

L'Opinion, pour éviter cet. inconvénient, propose d'affecter au Musée économique un bâtiment déjà existant, qui est celui de l'actuel Musée colonial, boulevard Norodom. face au Cercle des Officiers et qu'un crédit de cinquante mille piastres suffirait à aménager, y compris l'installation de bureaux de renseignements où le voyageur trouverait une bibliothèque économique et une documentation complète sur le tourisme.

Les erreurs d'un confrère (*L'Écho annamite*, 2 avril 1924)

M. Camille Devilar qui aime à donner à ses confrères des leçons de journalisme, ferait bien d'en prendre quelquefois.

Le distingué directeur du *Temps d'Asie* a commis dans l'éditorial de son dernier numéro des erreurs tout à fait renversantes.

Il a simplement rétrogradé M. Lê-quang-Liêm dit Bay. De *dôc-phu-su*, notre compatriote est devenu un modeste *phu*.

En revanche, et sans doute pour dédommager sa victime de cette perte, M. Devilar l'a bombardée conseiller colonial !

Malgré sa longue expérience, notre éminent confrère ignore encore que la qualité de fonctionnaire et le titre de conseiller colonial sont incompatibles, même pour les indigènes.

Le directeur de l'« organe des intellectuels indochinois » n'en est pas d'ailleurs à sa première erreur.

Ainsi, à l'époque de la dernière session du conseil colonial, il a cité dans son journal le nom d'un membre indigène de cette assemblée comme étant un adversaire

irréductible de la convention Candelier. Ce conseiller anti-monopolard s'appelait Pham-van-Long. Nous avons eu beau chercher cet illustre inconnu parmi nos trois représentants « anticandelieristes », nous ne l'avons pas trouvé.

Aujourd'hui, faisant des mandataires du peuple tout comme Napoléon faisait, selon son bon plaisir, des princes et des rois, M. Devilar nous lance, à l'ahurissement général, le nom d'un quatrième conseiller colonial annamite hostile au projet de concession du port de Saigon-Cholon. C'est le *dôc-phu* Lê-quang-Liêm dit Bay, fonctionnaire en activité !!!

Tout récemment, dans un article du *Courrier saïgonnais*, intitulé : « Les Annamites révolutionnaires », M. Devilar incorporait dans le groupe qu'il qualifie d'anti-français parce que hostile, prétend-il, à l'installation des capitaux français en ce pays, la seule feuille indigène de langue française qui fût favorable au monopole au temps heureux où M. Lê-quang-Trinh lui accordait sa collaboration gratuite.

« Remuez sept fois la langue avant de parler », conseille un sage. Si, avant d'écrire, M. Camille Devilar remuait sept fois sa plume dans son encrier, il aurait évité des erreurs susceptibles de nuire à son autorité — dont il se prévaut volontiers — de journaliste de métier et d'ancêtre — toute révérence parler — de la corporation en Cochinchine, voire en Indochine.

Discutons avec M. Devilar
(*L'Écho annamite*, 4 avril 1924)

M. Camille Devilar me fait l'honneur de me répondre, dans le *Temps d'Asie*, au sujet de mes articles concernant les transports en commun.

Mon grand confrère m'accuse de l'« avoir cloué en croix à l'instar d'un redoutable Candelier. »

Diabre ! Me voilà transformé, pauvre homme que je suis, en un terrible tortionnaire !

« On peut être cloué en croix, ajoute mon honorable contradicteur, sans en trépasser. Et voilà pourquoi je puis répondre aujourd'hui à X. Y. Z. »

Ouf ! tant mieux ! Je respire, heureux de n'avoir point un crime si noir sur la conscience, car ma victime est vivante et, je l'espère, en bonne santé. Nous pouvons donc discuter encore ensemble.

Au fond, suis-je terrible autant que le prétend le nouveau Christ, le crucifié... imaginaire ?

Je ne le pense pas, et de bonnes raisons m'incitent à croire le contraire.

J'ai soutenu que mon article du 7 mars n'avait rien qui s'écartât du ton le plus calme et le plus courtois. M. Devilar lui-même vient de m'en donner tacitement la preuve. Invité à citer les passages de mon article revêtant à ses yeux le caractère d'invectives, il n'a pu invoquer que cette seule phrase : « Je m'aperçois que j'ai oublié de relever certaines affirmations de M. Devilar qui décèlent son manque de bienveillance habituel à l'égard des Annamites. »

Est-ce une invective, le fait de relever en termes modérés, le manque de bienveillance de quelqu'un à l'égard des Annamites ? Non, il me semble, quoique cela ne soit point non plus « une douce amabilité ». Entre une invective et une amabilité, il y a un juste milieu, et je m'y tenais.

« Après tout, j'ai peut-être mal compris », avoue M. Devilar, qui ne s'est point rendu compte, ou qui n'a point voulu de se rendre compte, que les lignes de moi citées par lui n'avaient rien à voir dans la discussion. Elles avaient été provoquées par cette affirmation, pour le moins hasardeuse, qui, elle, n'avait aucun rapport avec l'affaire :

« Les Annamites, nul ne l'ignore, forment une race orgueilleuse, dont l'orgueil a besoin de se traduire extérieurement. »

Que venait faire l'orgueil de la race annamite dans cette galère, ou plutôt dans les autos de transport en commun ? Après tout, j'avais peut-être mal compris, et d'autres que moi s'y seraient trompés. En proclamant l'orgueil de notre race, M. Devilar nous adressait probablement « une douce amabilité, ». Il se flatte, il est vrai, d'appartenir également à une race orgueilleuse, qui avait produit le Roi-Soleil et le surintendant Fouquet.

M. Devilar me reproche encore « de transformer en conversation à deux un débat qui a tout à gagner à demeurer sur le terrain des généralités », de faire de son « article si impersonnel un sujet absolument personnel ».

Cela signifie, n'est-ce pas ? que j'avais tort de citer dans mon article le nom de M. Devilar.

Reproche sans fondement, à mon avis. Est-ce ma faute à moi si le *leader* du *Courrier saïgonnais* que je visais portait en toutes lettres la signature de son directeur ? Je ne pouvais pas tout de même mettre sur le compte de mon encrier, par exemple, les idées émises par M. Devilar. Faut-il croire que ces idées étaient si mauvaises que leur auteur ait trouvé mauvais qu'on en signalât la paternité ? Ma foi, j'aime causer avec des hommes et non pas avec des ombres. J'ai un directeur connu qui répond de ma prose et l'on peut me voir en chair et en os aux bureaux de l'*Écho annamite*.

Mais entrons dans le vif du sujet.

Répondant aux critiques injustifiées de M. Devilar dirigées contre les entreprises actuelles de transport, j'ai démontré que l'Administration avait pris des mesures de nature à assurer aux passagers un minimum de confort et de sécurité.

Au lieu de prendre le taureau par les cornes, M. Devilar prend un chemin détourné. Il parle — et c'est le morceau de résistance de son article du *Temps d'Asie* — de la Compagnie Générale des Omnibus de Paris, dont, précise-t-il, M. Eugène Étienne, le « grand colonial », était l'âme. Il nous apprend que cette Compagnie, après avoir « absorbé » peu à peu tous ses concurrents, fut, en dépit de sa puissance et « des services réels qu'elle rendait à la population », « absorbée à son tour, avec le Métropolitain, avec le Nord-Sud, avec toutes les lignes de banlieue et même avec les bateaux-mouches, par la « Compagnie Générale des transports en commun de la Région parisienne ». M. Devilar nous fait savoir encore que « la C. G. O avait, par son organisation, retenu l'attention de l'Europe ».

Je suis enchanté d'apprendre toutes ces belles choses, grâce à l'érudition et à l'expérience de mon confrère.

Malheureusement, nous ne sommes pas en Europe ; nous sommes en Cochinchine, et c'est dommage, car il fait chaud ici.

Ce qui se passe dans la lune n'a pour nous qu'une importance secondaire. C'est en Cochinchine qu'il faut placer le terrain de la discussion. Et tenez ! sans quitter Saïgon, il nous est facile, en faisant une simple promenade à la place des Halles Centrales, de constater que les voitures de transport en commun ne sont pas dans un état aussi lamentable que veut bien le proclamer M. Devilar. Il est certain qu'après s'être couvertes de poussière sur des parcours de plusieurs centaines de kilomètres, elles n'ont « rien du brillant auto-car figuré sillonnant les routes, tel qu'on le voit sur les chatoyantes affiches du tourisme ». Nul n'ignore cependant qu'une affiche du tourisme est une réclame, et partant, menteuse comme toute réclame, en ce sens qu'elle rehausse outre mesure la valeur de la marchandise.

Le simple bon sens nous dit que les entrepreneurs de transports ont tout intérêt à mettre en service des voitures en excellent état. Une auto poussive, fourbue, qui réclame avec insistance sa mise à la retraite, ne ferait pas long feu avec des voyages quotidiens de quelques centaines de kilomètres. Et l'entrepreneur assez fou pour faire usage d'un pareil « clou » s'apercevrait bien vite que les frais de réparation engloutiraient bientôt tous ses bénéfices, sans compter que les clients pourraient très bien le boycotter en faveur d'autos plus confortables. Et les clients, Dieu merci, ont le

choix. Il m'a été donné de constater, en 1922, qu'il n'y avait pas moins de quatorze voitures publiques sur la seule ligne de Saïgon-Tây ninh, faisant chacune quotidiennement un voyage aller-retour. Quelques-unes même en faisaient deux, certains jours, à l'époque des pèlerinages au Nui-Bà-Den, époque où le nombre des voitures était considérablement accru, sans compter les autos de location à usage réservé et les autos de maître.

Je conviens que, tout en présentant des garanties suffisantes en l'état de choses actuel, nos entreprises de transports en commun pourraient mieux faire encore. Une initiative intelligente pourrait encore y apporter des progrès et des perfectionnements, auxquels la porte est ouverte par l'émulation due à la concurrence. Je serai le premier à bénir le jour où, grâce au libre jeu de la concurrence, nos entreprises de transport actuelles seront « absorbées », elles aussi, par des sociétés capables de mieux servir les intérêts du public. La loi du progrès exige que le bien fasse place au mieux. Tant pis pour les particuliers lésés si la collectivité y trouve son compte !

Or, la thèse soutenue par M. Devilar est différente. Notre confrère demande l'institution d'un monopole qu'il déclare « nécessaire », et il omet de préciser que les « absorptions » successives dont il nous retrace l'histoire succincte, ont eu lieu par le libre jeu de la concurrence.

Où je comprends mal le français et je m'en excuse — ou le mot « monopole » signifie suppression de la concurrence. Cette suppression peut se réaliser de deux manières, suivant qu'elle est provoquée par la force même des choses ou par l'État.

Dans le premier cas, les concurrents disparaissent d'eux-mêmes devant un rival unique mieux outillé qu'eux et capable de concéder à la clientèle les mêmes avantages à meilleur marché ou un surcroît d'avantages à égalité de prix ; les adversaires malheureux disparaissent donc d'eux-mêmes et renoncent, de leur propre gré, à une lutte jugée désavantageuse pour leurs intérêts.

Dans le second cas, le gouvernement supprime la concurrence, soit en instituant purement et simplement un monopole, soit en accordant de généreuses subventions à un privilégié de façon à lui permettre de battre ses rivaux avec des moyens d'action plus puissants.

En face de laquelle de ces deux hypothèses sommes-nous ici ?

M. Devilar proteste de ses sentiments « de bienveillante annamitophilie » Nous l'en remercions beaucoup, encore que nous ayons quelques doutes à ce sujet. Mais cela ne suffit pas pour gagner notre approbation.

Les monopoles, sauf quelques exceptions, entravent la liberté du commerce et de l'industrie. Ils sont néfastes au pays, et comme tels, notre devoir de journaliste nous commande de les combattre avec la dernière énergie. Par principe, nous n'aimons pas les favorisés, fussent-ils nos compatriotes et nos amis, quand leurs privilèges ne s'obtiennent qu'au détriment de la masse. D'ailleurs, nos entreprises de transport en commun sont, à l'heure présente, pour la plupart entre les mains d'Annamites. Raison de plus pour que nous désirions le maintien du *statu quo*.

X. Y. Z.

Pour mettre les points sur les i
par NGUYEN-PHAN-LONG
(L'Écho annamite, 23 avril 1924)

Dans son dernier numéro, le *Temps d'Asie* a relevé un passage d'un de mes articles dans lequel je faisais allusion à certaine réunion du comité de la section de Saïgon de la Ligue des Droits de l'Homme, tenue dernièrement à l'Hôtel de la Rotonde.

Mon confrère a fait suivre ce filet, qu'il qualifie de « singulier », des lignes suivantes :

« Le sympathique secrétaire du comité de L. D. H., M. Lejeune, sera certainement fort surpris comme ont pu l'être les autres ligueurs, à la lecture de cette traduction fantaisiste de la dernière réunion tenue à Saigon.

Et voilà pourtant comme on écrit l'histoire. Mentir pour tout, mentir à propos de tout. »

En réponse à ces lignes, je me contente de dire que le filet incriminé ne visait pas plus le secrétaire du comité qu'aucun autre membre de la ligue, sauf un certain D., dont la présence dans le comité étonne ceux qui connaissent son passé. Précisément, M. Monin avait dans sa poche, ce soir-là, un papier prouvant clair comme le jour que ce D. était indigne d'en faire partie pour avoir été condamné pour escroquerie.

M. Devilar peut-il nous dire qui est ce D.?

À visage découvert
par E. DEJEAN DE LA BATIE
(*L'Écho annamite*, 25 avril 1924)

Il s'agit encore de transport en commun. C'est une question qui nous a déjà coûté pas mal d'encre, à M. Devilar et à votre serviteur.

M. Camille Devilar est un adversaire redoutable. Quand il a une idée en tête, il ne la lâche plus. Il est passé maître en l'art de vous comprendre tout de travers et de vous interpréter à sa façon. Moyen ingénieux, évidemment, pour se persuader qu'on a raison.

M. Devilar est surtout exigeant. Il veut à tout prix le nom — et peut-être aussi la date de la naissance ? — de l'audacieux qui ose jouter avec lui.

Par modestie — modestie mal comprise, certainement —, j'écris sous le pseudonyme de X. Y. Z., dans *l'Écho annamite*. Cela ne fait pas l'affaire de mon éminent confrère, qui m'appelle — avec une pointe de mépris non dissimulé — « cet anonyme » et « le citoyen masqué ».

« À bas le masque ! » avait-il l'air de me crier.

Soit ! « Le citoyen masqué » ne craint point les responsabilités, et il l'a prouvé en maintes circonstances.

Que M. Devilar sache à présent que X. Y. Z. et le signataire de ces lignes, c'est bonnet blanc et blanc bonnet.

J'espère que sur ce point mon antagoniste sera satisfait.

Dépouillé maintenant de mon masque, qu'il me soit permis de dire quatre mots de vérité au directeur du *Courrier saïgonnais*.

Eh bien ! je le trouve franchement ridicule sous l'air de magister qu'il aime à prendre.

Après m'avoir répondu dans le *Temps d'Asie* — « organe des intellectuels indochinois », Messieurs ! —, mon confrère me consacre un « éditorial » du *Courrier saïgonnais*. C'est un peu trop s'occuper de ma chétive personne.

Honneur, du reste, dont je me passerais aisément.

Après m'avoir accusé de l'avoir « cloué en croix à l'instar d'un Candelier » — brr ! — M. Devilar me reproche d'avoir déformé sa pensée et ses écrits.

« Le citoyen masqué — dit - il — (il s'agit toujours de moi) n'a incorporé que deux erreurs dans son texte. C'est presque bien, car on nous habitue généralement à mieux. »

Comme on le voit, M. Devilar a une haute opinion de ses confrères !

Lui seul, paraît-il, ne commet jamais d'erreur. Lui seul est journaliste de métier. Lui seul est détenteur d'un brevet d'infailibilité, délivré, sans doute, par le pape. Lui seul est de bonne foi.

Il me serait facile, pourtant, de citer tel article du *Temps d'Asie* où M. Devilar a largement son lot d'erreurs, et de monumentales.

« Je ne demande pas l'institution du monopole des transports en commun en Cochinchine, déclare M. Devilar ; je le prévois, et c'est assez.

J'ai la bonne foi d'en donner avis aux Annamites en temps utile, afin qu'ils ne se laissent pas surprendre. Il paraît, selon le masque (c'est encore de moi qu'il s'agit), que c'est là faire acte d'annamitophobie, ou, pour être plus clair de méchanceté envers les Annamites.»

Tiens ! première nouvelle ! Affirmation hasardeuse, ou, pour être plus clair, mensonge à l'actif de M. Devilar!

Je n'ai jamais soutenu que c'est faire acte d'annamitophobie, ou de méchanceté envers les Annamites, que de les prévenir de l'institution d'un monopole quelconque Dût M. Devilar me lancer encore l'anathème et dussé-je ennuyer mes lecteurs, je répète, pour la troisième fois, que le reproche que je faisais à M. Devilar « de manquer de bienveillance à l'égard des Annamites», avait été provoqué par cette phrase de lui :

« Les Annamites, nul ne l'ignore, forment une race orgueilleuse, dont l'orgueil a besoin de se traduire extérieurement. »

Et cela, à propos de l'usage du parapluie, du vulgaire et innocent « rifflard ». Accordez un peu plus d'attention à ma misérable prose, grand confrère, et ne cherchez pas à vous donner quand même raison en jouant à cache-cache avec l'évidence et la bonne foi.

Quand j'écris « lanterne », j'ai le droit d'exiger qu'on ne lise point « vessie ».

Ceci dit, qui de nous deux, M. Devilar ou moi, déforme la pensée et les écrits de l'autre ?

En m'interprétant d'une façon fantaisiste, M. Devilar s'est payé le luxe de m'attribuer une « drôle de mentalité et de singulières conceptions » !

Si je voulais m'attarder aux futilités, il me serait aisé de prouver que ces amabilités, qui se trompent d'adresse, lui conviennent plus qu'à moi.

Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1924)

La presse française de Saïgon n'est pas d'accord sur la création d'une foire à Saïgon. Tandis que notre confrère le *Temps d'Asie* préconise cette manifestation économique de la Cochinchine», un autre confrère de Saïgon, l'*Opinion*, la traite d'excellente plaisanterie et ajoute que ce n'est pas une idée économique sérieuse. Aussi nul ne saurait dire avec certitude si la foire de Saïgon « sera » ou « ne sera pas ».

Ce confrère est sans pitié
(*L'Écho annamite*, 2 juillet 1924)

Il s'agit, une fois de plus, de M. Camille Devilar. Fort de son expérience de journaliste de carrière, il se complaît à donner des leçons à ses blancs-becs de confrères, publicistes d'occasion. Il vient de nous honorer de son attention.

Dans le dernier numéro du *Temps d'Asie*, dont il est le directeur, M. Camille Devilar a relevé un passage d'un filet relatif à la bombe de Victoria Hôtel dans lequel nous nous demandions s'il ne fallait pas voir dans la nouvelle que l'auteur du crime serait un Annamite une manœuvre des autorités chinoises de Canton désireuses de se soustraire

aux lourdes responsabilités qu'elles avaient encourues du fait d'un attentat perpétré sur leur territoire contre un hôte de marque.

Nous avons mis par inadvertance *son* territoire. Notre éminent confrère s'est fait un malin plaisir de souligner cette faute par le *sic* d'usage.

Décidément, le directeur du *Temps d'Asie* est sans pitié pour nous. Mais nous nous en consolons aisément, parce que nous ne voyons pas dans le soin qu'il met à éplucher notre prose une preuve de malveillance particulière à notre égard, puisque notre distingué confrère ne ménage pas davantage la langue française, dont il se fait à l'occasion le défenseur. Voici, en effet, ce qu'il écrit à la suite du passage précité :

« Rassurons notre confrère. La Chine ne pourra être qu'impartiale (*sic*) dans cette affaire. Ce n'est pas en territoire chinois que l'attentat a été commis, mais bien sur le territoire de la concession britannique.

Or, c'est une véritable frontière qui s'élève là entre la Chine et les concessions. Les autorités chinoises n'ont droit d'exercer aucune action de police ni autre dans ces dernières. Laissons donc à la police des concessions une responsabilité qui leur incombe, pleine et entière. »

Il nous semble qu'il faudrait dire : « La Chine ne pourra *qu'être* impartiale dans cette affaire ».

Oh ! un simple *lapsus calami* -sans importance ! se récriera M. Camille Devilar. Nous le croyons volontiers... à la condition qu'il admette en notre faveur la réciprocité.

Ceci dit, abordons le fond du débat, comme on dit au Palais. M. Camille Devilar nous donne une seconde leçon. Celle-là porte sur le droit international. Les autorités chinoises ne sauraient, dit-il, être rendues responsables d'un crime commis sur le territoire de la concession britannique.

La thèse de notre confrère est originale. Il est le seul à la soutenir dans toute la presse indochinoise. Serait-ce parce que le *Courrier saïgonnais*, dont il est également le directeur, a, à Canton, un correspondant qui a manifesté plus d'une fois sa sympathie à l'égard de Sun-Yat-Sen, sympathie qu'il semble partager ?

Quoi qu'il en soit, si notre supposition est erronée, nous nous sommes trompé en bonne compagnie.

L'*Opinion* avait fait avant nous la même remarque. Le *Courrier d'Haïphong*, préconisant une attitude énergique de la part de la France afin d'obtenir une réparation éclatante du crime, s'est montré plus affirmatif encore :

«Le moment est venu d'infliger une leçon qui s'impose : comme nous le disions hier, et quoique le crime ait eu lieu sur la concession anglaise, où la police chinoise n'a rien à voir, la responsabilité du gouvernement cantonnais est lourdement engagée, quels que soient les auteurs du crime, et nous serions tenté de considérer qu'elle s'accroîtrait si ceux-ci sont des Annamites.

L'hospitalité cordiale accordée à tous les éléments qui rêvent de mettre fin à notre domination prouve l'hostilité de Sun-Yat-Sen à notre égard. Elle a certainement favorisé le crime. »

Enfin, un communiqué du gouvernement général de l'Indochine s'est exprimé textuellement ainsi à ce propos :

« En ce qui concerne son identité (il s'agit du noyé repêché dans la rivière de Canton, l'auteur présumé du crime), aucun indice certain n'a été recueilli. Les autorités chinoises paraissent très émues de l'attentat et exprimèrent leur certitude que l'auteur est un Annamite. Les journaux chinois expriment la même opinion et témoignent une vive appréhension que le gouvernement local puisse être considéré comme responsable en réalité. »

Le document officiel reconnaissait loyalement que les constatations faites et l'examen minutieux du corps, qui était dans un état de décomposition avancée, ne permettaient pas de déterminer avec certitude s'il s'agissait d'un Annamite ou d'un Chinois.

Or, dans les premiers télégrammes concernant l'attentat expédiés au *Courrier saïgonnais* par son correspondant de Canton, le crime était imputé à un Annamite. Une dépêche de même source, antérieure au communiqué ci-dessus, donnait des précisions sur l'identité du criminel. Celui-ci serait, d'après un journal chinois, un Annamite du nom de Pham-hung-Tai, âgé de 30 ans.

L'information émanait d'un révolutionnaire coréen qui entretenait des relations intimes avec le criminel. Le Coréen aurait déclaré avoir été au courant des préparatifs de l'attentat. Il aurait même confirmé que l'Annamite aurait suivi M. Merlin au Japon, puis dans la Chine du Nord, à Hongkong, sans trouver le moment opportun pour commettre son forfait. L'occasion s'en serait présentée sur la concession étrangère. Le Coréen aurait adressé au journal chinois une déclaration rédigée par Pham-hung-Tai et destinée à être publiée après le succès de l'attentat.

Voilà les autorités et la presse chinoises qui s'efforcent à grand renfort de détails de faire prévaloir la version d'un crime commis par un Annamite. On conçoit une pareille attitude de la part des Chinois, qui cherchent visiblement à éluder une responsabilité trop lourde. Mais nous nous expliquons mal qu'un journal français abonde dans leur sens, alors que le Gouvernement général demeure encore dans le doute quant à la nationalité du criminel. Que notre confrère n'imité-t-il la réserve des autorités françaises, qui attendent dans le calme et la dignité qu'inspire le sentiment de la force et du droit, le moment d'agir, lorsque la lumière sera faite sur ce triste événement.

À quoi donc tend cette insinuation qui s'est glissée sous la plume de M. Camille Devilar, dans l'article de tête du *Temps d'Asie* de dimanche dernier, intitulé « La page sanglante » :

« Observons avec une joie profonde que l'attentat ignoble, s'il a provoqué d'unanimes réprobations, n'eut, du moins en Cochinchine, aucune de ces répercussions d'affolement qui dénoncent la faiblesse et qui font demander aux pouvoirs publics parfois des représailles, souvent des mesures d'exception. »

Des représailles, des mesures d'exception contre qui ? Contre les Annamites de Cochinchine, qui sont pour le moins aussi innocents de ce qui est arrivé à Canton que Sun-Yat-Sen, que notre confrère s'efforce de blanchir avec un zèle digne d'une meilleure cause ?

Quant à nous, nous attendons des précisions officielles pour en dégager les conclusions qu'elles comporteront. N'ayant ni à nous justifier ni à répudier une solidarité gênante, nous envisagerons les choses de sang-froid, et dirons sans arrière-pensée notre sentiment sur les causes probables et la portée du geste meurtrier d'un individu dont une haine. aveugle et farouche arma le bras.

E. A.

M. ERNEST OUTREY MENT !
par E. DEJEAN de la BATIE
(*L'Écho annamite*, 28 juillet 1924)

.....
Déjà, *l'Impartial* a accusé, avec une pitoyable légèreté, les lecteurs de la *Cloche fêlée* et « d'autres feuilles du même genre » de regretter que la bombe de Canton eût manqué M. Merlin ; M. Camille Devilar, qu'on ne saurait pourtant taxer d'excès de tendresse à notre égard, a fait bonne justice de cette affirmation ridicule d'un certain Rictus.

.....

La vérité sur une manifestation
par E. DEJEAN de la BATIE.
(*L'Écho annamite*, 25 août 1924)

La fin de la première quinzaine d'août — et non de la seconde quinzaine, ainsi que l'a écrit par erreur M. Camille Devilar dans le numéro d'hier du *Temps d'Asie* — fut marquée par une manifestation de réprobation contre l'attentat de Canton. Profitant de la présence à Saïgon de M. le gouverneur général Martial Merlin, plus de deux cents Annamites, venus de tous les points de la Cochinchine, lui présentèrent leurs respectueuses félicitations d'avoir échappé à une mort affreuse.

On a pu se faire une idée de ce que fut cette manifestation à la lecture des comptes-rendus qu'en a publiés la presse locale. Nous avons, à l' *Écho annamite*, évité d'en dire aucun mal, pour lui conserver intact, autant que possible, le caractère de « spontanéité » qu'en haut lieu on voulait lui donner aux yeux de la métropole.

Notre réserve nous était dictée par des raisons de haute convenance et de déférence à l'égard du chef de la colonie, à qui, après la tragique vision qu'il eut à Victoria Hôtel, nous avons jugé à propos d'épargner toute peine, en évitant de dévoiler certains dessous de la manifestation susceptibles d'en atténuer la valeur et la portée.

Mais force nous est de changer d'attitude, devant les provocations de nos adversaires et les conclusions tendancieuses qu'ils essaient de tirer d'un prétendu triomphe pour remettre sur le tapis la question du monopole du Port de Commerce. M. Devilar, dans le *Temps d'Asie* du 24 août, a émis, au sujet de la manifestation dont il s'agit, des affirmations inexactes. Nous ne saurions les laisser passer sans les relever, ne serait-ce que pour remplir notre devoir d'informateur sincère.

On dit de la presse qu'elle est le baromètre politique du pays, c'est-à-dire qu'elle reflète exactement l'opinion publique. Or, pour qu'elle joue réellement ce rôle et aussi celui de directrice des consciences, il est nécessaire que les journalistes rectifient, quand ils en ont l'occasion, les erreurs involontaires ou voulues.

L'erreur de M. Devilar consiste à croire, ou à feindre de croire, à la « spontanéité » de la manifestation en question. Bien que l'erreur soit humaine, celle qu'il commet pourrait surprendre de la part d'un journaliste qui se pique, avec une fierté d'ailleurs légitime, d'être un professionnel et de connaître la mentalité indigène et les habitudes de l'administration coloniale.

Le directeur du *Temps d'Asie* ignore certainement — du moins, je le pense — qu'un peu avant la date de la manifestation « loyaliste », le gouverneur de la Cochinchine lança successivement deux télégrammes chiffrés et, bien entendu, confidentiels, aux chefs de provinces, les priant — terme officiel mis pour « ordonnant » — d'envoyer par province au moins cinq « délégués » voyageant sur réquisitions, avec recommandation de se rendre à la cérémonie en tenue de cérémonie.

Les neuf dixièmes des délégués étaient fonctionnaires ou notables. M. Devilar le reconnaît tacitement dans cette phrase : « Il est sage de montrer autour de nos gouverneurs une affluence de chefs indigènes, de notables revêtus de leurs écharpes précisant leur qualité. » À Saïgon, les délégués des divers services administratifs avaient été désignés par leurs chefs.

Dans ces conditions, il faut voir dans la manifestation un caractère plutôt protocolaire que spontané.

.....

Nos richesses archéologiques
(*L'Écho annamite*, 14 octobre 1924)

Du *Temps d'Asie* :

M. Parmentier, notre sympathique archéologue, a découvert au Tonkin, et particulièrement dans la province de Bac-Ninh, des tombeaux plusieurs fois millénaires.

Ces tombeaux, complètement enfouis dans la terre, sont assez difficiles à découvrir.

Mais il en est d'une incontestable beauté et d'une puissante richesse archéologique.

Ce furent des salles souterraines dans lesquelles, fait étrange, il n'a été rencontré aucun débris humain. S'agit-il de tombeaux votifs ? On l'ignore. Mais il semble que dans chacun, on ait tenu à placer, en réduction souvent artistique, les emblèmes des instruments professionnels du défunt : un moulin ici, une curieuse et complète bergerie là ; ailleurs, dans le tombeau d'un général sans doute, un sabre et toute une citadelle chinoise en miniature, démontable, parfaitement conservée et qui constitue, à l'heure présente, une des belles pièces du musée d'Hanoi.

Que fait donc le syndicat de la presse ?

par E. DEJEAN de la BATIE

(*L'Écho annamite*, 28 octobre 1924)

On sait que nos confrères Nguyen-phu-Khai et Ganofsky sont en ce moment poursuivis par le Parquet pour avoir publié, l'un dans la *Tribune Indigène* et l'autre dans la *Voix Libre*, un article de M. Paul Monin paru dans un journal édité à Paris, les *Continents*.

.....

Dans le dernier numéro du *Temps d'Asie*, M. Camille Devilar, journaliste professionnel auquel une longue expérience a conféré une compétence indiscutable en la matière, a manifesté également sa surprise et demandé une intervention du Syndicat de la presse cochinchinoise en faveur des deux inculpés

.....

REVUE DE LA PRESSE

Cessions coloniales

(*L'Écho annamite*, 29 octobre 1924)

Du *Paris-Ouest*.

Notre article : *Ce qu'il faut oser dire* nous vaut l'intéressante lettre qu'on va lire, et avec laquelle nous sommes, en principe, absolument d'accord. La compétence et le patriotisme de son auteur ne donnent que plus de valeur à ses observations.

Monsieur et cher confrère,

Voulez-vous permettre à un de vos collaborateurs, ancien colonial, de répondre à votre article du 6 courant ? Il pose un problème d'une extrême gravité et il est heureux que la Presse départementale prenne l'initiative de former l'opinion publique à l'étude de questions dont la grande presse parisienne ne parlera jamais impartialement puisqu'en somme, elle défend des intérêts privés contre l'intérêt national.

Vous écrivez en résumé et conclusion de vos exposés :

Qui proposera la concession de l'exploitation à bail de l'Indo-Chine aux Américains pour 150 milliards ?

*
* * *

Prenons la question coloniale depuis son principe. On en dégage les points suivants:

- 1° N'ayant ni surpopulation, ni surproduction. nous avons trop de colonies ;
- 2° Parce que si certaines colonies nous rapportent, telles l'Indo-Chine, d'autres nous coûtent, exemple la Guyane ;
- 3° Certaines sont d'un avenir immédiat (l'Afrique du Nord) ;
- 4° Certaines peuvent donner des résultats intéressants (un grand port de transit dans nos îles du Pacifique Sud) ;
- 5° Nous ne pouvons pas défendre nos colonies, sauf l'Afrique du Nord. On nous a fait partir en guerre avec le prétexte de l'Alsace Lorraine. On ne nous mobiliserait pas pour la possession de terres lointaines.

Ceci posé, parlons de l'Indo-Chine.

*
* * *

La céder à bail, c'est l'abandonner. Les Américains n'accepteraient pas d'amener leur pavillon après avoir exploité. pendant un certain nombre d'années un pays qui commande l'accès du Yunnan, où ils cherchent à exploiter des mines, et de la Chine méridionale. C'est donc abandonner cette colonie sous la garantie que les Français installés resteraient maîtres de leurs établissements.

En cédant l'Indo Chine, nous abandonnons notre influence dans le Pacifique. Nous n'avons plus lieu de laisser à la merci des trois marines, japonaise ou australienne, la Nouvelle-Calédonie et les îles au centre desquelles nous aurions déjà dû établir le port qui marque la halte de la navigation entre au moins trois parties du monde, et qui est la conséquence de l'ouverture du canal de Panama.

En 1906, les Américains voulaient nous acheter Tahiti et en 1911, les Anglais voulaient acquérir Morurea.

Donc, la question réelle qui se pose est de céder aux Américains une position magnifique dans cet océan que bordent et des pays en plein début de croissances et les nations les plus anciennes et les plus peuplées du monde.

Voici vingt ans, Reclus écrivit un livre intitulé : Lâchons Asie, prenons l'Afrique. Il conseillait à la France de concentrer tous ses efforts sur le continent africain d'où nous aurions pu tirer, depuis dix ans, tout ce que nous avons acheté aux autres, tout ce qui a fait notre dette extérieure.

Donc, votre postulat n'est pas fait pour surprendre quiconque s'intéresse-à nos colonies.

Mais vendre cela pour 150 milliards, c'est trop peu.

Nous avons à peu près 350 milliards de dettes. Si l'Amérique se rembourse de 150 milliards en nous laissant encore 200 milliards sur le dos, elle nous laisse encore trop chargés, surtout pour les risques qu'elle nous fait courir et dont nous allons parler.

L'Angleterre et le Japon verraient-ils d'un bon œil la supériorité absolue que prendraient ainsi les États-Unis dans le Pacifique ?

Songez que les États-Unis possèdent un littoral énorme, du détroit de Behring à l'archipel du Prince de Galles et du Cap Flatter à San Diego ; qu'il contrôlent Panama, possèdent les Philippines et Honolulu. Avec la Nouvelle-Calédonie et nos archipels (car la cession de l'une entraîne la cession des autres), ils domineraient entièrement cet océan.

Verrions-nous les Japonais ou les Anglais nous arracher de force notre domaine, qu'ils ne voudraient pas voir passer aux Américains ? Pouvons nous ébaucher un tel

marché sans être sûrs que les Allemands, aidés des Russes — des Russes, qui eurent et qui gardent des convoitises sur le Pacifique — n'aideraient pas les Anglais et le Japonais, afin de nous écraser définitivement ?

La vente de la part d'influence que nous détenons dans le Pacifique du fait de notre domaine ne peut avoir lieu sans imprudence mortelle, que de la façon suivante :

1° Alliance de la France avec la Russie, l'Allemagne et les États-Unis ;

2° Reprise et liquidation par les États-Unis de toutes nos dettes, intérieure comme extérieure.

De cette façon, nous pourrions espérer l'effacement d'une politique qui, pour rechercher le moyen de récupérer l'Alsace-Lorraine, nous a privés d'une partie de notre indépendance à l'heure où l'on a signé le traité de Versailles et depuis.

Pas au point, cependant, de nous faire dépouiller, anéantir par les uns pour avoir voulu rembourser les autres de sommes qu'ils ne nous auraient jamais prêtées si la perspective d'un triomphe allemand ne leur avait pas paru, à ce moment là, plus dangereuse qu'un risque d'argent.

Voilà, selon ma modeste opinion, comment se pose la question si intéressante de l'utilisation des colonies et de l'abandon de tout ce qui, de ce chef, nous obère au moment où nos ressources sont comptées.

Veillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L.-G. NUMILLE.

Rédacteur au *Temps d'Asie* et au *Courrier saïgonnais*,

Chair ou poisson ?

par E. DEJEAN de la BATIE

(*L'Écho annamite*, 6 novembre 1924)

Le lecteur se souvient des polémiques — parfois courtoises, souvent violentes — qui eurent lieu entre M. Camille Devilar et les journaux annamites de langue française. Rares ont été les circonstances où le directeur du *Courrier saïgonnais* et du *Temps d'Asie* et nous tombâmes d'accord.

Récemment, pourtant, les antagonistes de la plume ont paru déposer les armes et fumer ensemble le calumet symbolique pour fêter la paix définitive établie entre eux.

À la suite d'une interview de M. Paul Monin, retour de France, parue ici même sous la signature de notre directeur [Nguyên-phan-Long], et où il était question de deux projets de l'actuel ministre des colonies, M. Devilar a adressé à M. Nguyên-phan-Long une lettre où il nous a appris qu'il avait été l'auteur d'une résolution — précédant en cela M. Daladier — tendant à la création d'une assemblée coloniale délibérante et permanente siégeant à Paris.

L'Écho annamite a publié la lettre dont il s'agit, précédée d'un long commentaire de notre directeur où il a été dit de fort aimables choses, entre autres celle-ci : «Faisons-nous mutuellement confiance ».

Pour n'être pas en reste de courtoisie, la *Tribune Indigène*, passant l'éponge sur les querelles d'antan et oubliant les attaques — faut-il exprimer en toute franchise ma manière de penser ? — quelquefois injustes de M. Camille Devilar, a consacré quelques lignes de ses colonnes à chanter l'aube de l'entente qui s'esquissait entre notre grand confrère et le groupe communément appelé parti protestataire annamite.

Quelque touchant que m'ait semblé le nouvel accord, j'ai tenu à y assister en témoin silencieux. Je n'ai pas voulu jouer le rôle de trouble-fête en faisant mon petit Cassandre. Jugeant autrui d'après eux-mêmes, mes confrères annamites se réjouissaient sans arrière-pensée de ce que mon directeur a appelé l'évolution qui s'opérait ces temps

derniers en M. Camille Devilar. Sans doute avaient-ils leurs raisons pour agir ainsi et ils manifestaient de façon non équivoque leur joie de voir se consacrer à la cause qui leur est chère, une plume de plus, et une plume, je le reconnais, dont la valeur et l'expérience professionnelles ne sont plus à discuter.

Cadet dans la corporation, il ne me seyait point donc de commettre l'irrévérence de donner mon opinion personnelle — qui aurait pu être considérée comme une contradiction avec celle de mes aînés — sur l'heureux revirement de M. Camille Devilar.

Mais je n'ai plus de raison aujourd'hui de persister dans ma réserve.

Dans son dernier numéro, la *Tribune* a, en effet, rompu, pour la première fois après l'entente confraternelle, une lance avec le *Temps d'Asie*, à la suite d'un *leader* dédié à M. Nguyễn-phan-Long, paru dans cet organe sous la signature de son directeur politique, M. Camille Devilar, et où il est imprimé :

« M. le gouverneur général Merlin a pris la sage mesure d'enrayer le courant nouveau qui tendait à porter en France les jeunes Annamites pour lesquels, précisément et à grands frais, l'Université (indochinoise) a été fondée. Et l'on crie à la persécution dans les milieux indigènes. »

L'auteur ajoute :

« Notre désir à tous est de faire de l'Indochine un foyer de rayonnement intellectuel. Notre Université doit attirer à elle, par la renommée qu'il lui faut conquérir, les Chinois, les Japonais, les Philippins, les Coréens, voire de jeunes Anglais des Straits. »

Évidemment, voilà un rêve cher au cœur de tout Annamite et de tout Français aimant sincèrement l'Indochine, mais rêve encore lointain et inaccessible de longtemps, hélas !

Ou je me trompe, et je m'en excuse, ou M. Devilar est un pince-sans-rire sans pitié ou un cruel ironiste. Car c'est une ironie cruelle de parler du « rayonnement intellectuel de l'Indochine », en jetant un regard d'extase sur notre embryon d'Université d'Hanoï, à l'heure où la pensée annamite passe sous les ciseaux de dame Anastasie ou sous le contrôle de mère Administration. L'ironie apparaît doublement amère lorsqu'on confronte la déclaration de M. Camille Devilar avec celle que lit un jour M. Maurice Cognacq, ex grand-maître précisément de la susdite Université embryonnaire : « Il ne faut pas d'intellectuels en ce pays ! »

M. Devilar souhaite voir des Chinois, des Japonais, des Philippins, des Coréens, voire des Anglais, venir chez nous s'imprégner de la culture occidentale. Moi aussi, je le souhaite, ardemment, et certainement tous les Annamites avec moi. Malheureusement pour nous — et heureusement pour eux —, nos voisins n'ont pas attendu pour s'instruire la création de notre enseignement soi-disant supérieur, et soyons persuadés qu'ils n'attendront pas davantage pour ce faire les perfectionnements que le gouvernement indochinois nous promet d'y apporter sur le ton sérieux sur lequel on promet la lune à un enfant. Les Japonais n'ont-ils point leur Université Impériale de Tokio, à coup sûr plus importante et mieux outillée que son humble sœur cadette d'Hanoï ? N'ont-ils pas fondé à Séoul, à l'intention de leurs protégés coréens, un établissement sur le modèle de leur Université Impériale ? Et quand donc, s'il vous plaît, les Anglais iront-ils à Hanoï plutôt qu'à Londres ou Paris ? Mais pour qui les prend-on, ces braves étudiants étrangers, pour les supposer inintelligents au point de préférer à Paris, source par excellence de l'intellectualité française, Hanoï, une caricature ridicule de cette même intellectualité ?

Non ! l'argumentation de notre grand confrère ne tient pas debout. Son aveu, dans tous les cas, est à retenir. Si, réellement, comme il le prétend, M. Martial Merlin a l'intention d'endiguer l'exode des étudiants annamites vers la France, notre gouverneur général aura contracté une lourde responsabilité vis-à-vis de la nation tutrice et devant la race sujette.

Je ne rééditerai pas ici les arguments qu'a fait excellemment valoir la *Tribune indigène* à ce sujet, estimant, au surplus, qu'il apparaît clairement aux esprits tant soit

peu réfléchis que la mesure dont on attribue à M. Martial Merlin la paternité trouve difficilement une explication plausible.

Comment ! refuser aux enfants adoptifs de la France le droit d'aller, à leurs frais, s'imprégner de la science française à son foyer même, c'est-à-dire dans leur patrie d'adoption ! N'est-ce pas paradoxal ?

Un fait indéniable reste acquis. Chacun est d'accord pour proclamer l'insuffisance de l'instruction distribuée à l'Université d'Hanoi, qui n'a d'une Université que le nom, trop pompeux pour elle. On nous laisse entendre qu'il y aura des améliorations, qui se réaliseront. à Pâques ou à la Trinité. Acceptons-en l'augure, et faisons en l'occurrence, confiance au gouvernement éducateur. Mais les jeunes Annamites qui ont les moyens de parfaire leurs études en France n'ont aucune raison, eux, d'attendre de devenir barbons pour aller de nouveau user leurs fonds de cai-quân sur les bancs des amphithéâtres de Hanoi.

Alors, nous sommes en droit de nous le demander, que prétend-on leur cacher ? Faut-il admettre avec les méchantes langues que l'administration coloniale entend former dans son moule des êtres malléables à son gré pour la commodité de nos dirigeants et qu'elle a des motifs de craindre que les jeunes gens annamites ne contractent au vent de la liberté de la métropole le caractère fier et indépendant inné chez les Français dignes de ce nom ?

On accuse certains Annamites de manquer de confiance à l'égard du gouvernement protecteur. En présence de la politique scolaire qui semble s'esquisser, n'auraient-ils pas un peu raison de répondre : « Encore faut il que de votre côté, vous, gouvernement, vous le fort, nous montriez que vous avez confiance en nous. La confiance attire la confiance. Projetez la lumière crue sur tous vos actes. Administrez loyalement. N'ayez pas l'air de vouloir nous cacher certaines choses, parce qu'alors nous serions en droit de suspecter vos intentions. »

M. Camille Devilar prétend servir la cause annamite bien comprise par des actes tangibles et non par de vaines paroles. Fort bien, et les Annamites sont heureux de le compter au nombre des « protecteurs » qui défendent leurs intérêts et s'occupent d'améliorer le sort de leur pays. Toutefois, les Annamites, méfiants par atavisme et hélas ! par expérience, aiment les situations nettes. On est pour eux ou contre eux ; il n'y a pas de milieu possible pour un journaliste qui écrit sur la politique indigène. Or, les opinions émises jusqu'ici par M. Camille Devilar varient tellement qu'on ne sait au juste s'il est chair ou poisson. C'est évidemment son droit absolu, et les sots seuls ne changent point. Mais je souhaite pour mes compatriotes indigènes que M. Devilar se mette résolument de leur côté. L'avenir me dira si je me suis trompé.

Des ténèbres ou la lumière ?
par A. LAGUËPIE
(*L'Écho annamite*, 23 novembre 1924)

Du *Temps d'Asie* :

[...] Observons, en premier lieu, le mouvement que se produit autour de *l'Opinion*, le plus ancien journal de Cochinchine (29 ans) après *le Courrier Saïgonnais* (36 ans.)

On sait que *l'Opinion* a été achetée à feu Lucien Héloüry, son fondateur, par un groupe que représentait le sympathique M. [Jean-Gaston] Hérisson. On savait également qu'un même groupe contrôlait *l'Opinion* et *l'Impartial*. On n'ignorait pas non plus que ce groupe avait chargé M. de Lachevrotière, durant son séjour à Paris, de rechercher certains concours pour la rédaction en chef du journal.

Ayant échoué dans cette mission, M. de Lachevrotière revint à Saïgon. On a vu alors M. Maurice Monribot devenir, en qualité de rédacteur en chef, le collaborateur de M. Hérisson.

Il en est même devenu rapidement le successeur, M. Hérisson ayant abandonné de son plein gré le journalisme pour se consacrer à ses plantations.

Puis, M. Maurice Monribot est rentré en congé en France. Il a été à son tour remplacé par un professeur, M. Neumann, qui était déjà un distingué collaborateur de l'*Opinion*.

Le séjour de notre confrère Monribot en France n'aura pas été dépourvu d'incidents.

D'abord, il a gentiment initié le public cochinchinois aux heureux effets de sa rencontre avec une fée délicieuse, celle sans doute avec qui l'on vient d'annoncer ses fiançailles. Dans un plus prosaïque domaine, il a dû, selon toute évidence, prendre part aux remaniements dont son journal était l'objet.

L'étude de M^e Mathieu, le notaire saïgonnais bien connu, étude apparemment chargée des intérêts du groupe *Impartial-Opinion*, aurait été récemment avisée de la cession de l'*Opinion* à un groupe nouveau, représenté celui-ci par un colonel dont on donne le nom, M. Sée, lequel viendrait tout prochainement prendre le « commandement » du journal de la rue Pellerin.

Et M. Monribot, dites-vous ? M. Monribot serait entré provisoirement dans les services d'un grand quotidien de Paris pour y apprendre le délicat métier de secrétaire de la rédaction, après quoi il nous reviendra.

Mais, en attendant — est-ce sous l'impulsion du nouveau groupe ? — notre jeune confrère, par un article daté de Paris, vient de jeter dans le public, à propos de Quang-Tcheou-Wan, un article qui n'a pas été sans causer dans Saïgon une certaine émotion.

C'est qu'il a toute l'allure d'une déclaration de guerre lancée à la Banque de l'Indochine par l'établissement voisin, je ne dis pas rival, la Société de gérance de la Banque industrielle de Chine [future Banque franco-chinoise].

Il n'y a là, je m'empresse de le dire, rien de bien particulièrement important, ni même de très spécialement défini. Aussi aurais-je observé le silence sur ce menu fait, s'il ne s'accompagnait d'autres indices qu'un journaliste professionnel n'a pas le droit de négliger.

Au début de l'année, le groupe *Impartial-Opinion* faisait ouvertement des offres d'achat du *Courrier saïgonnais*. L'opération, dont je n'ai pas voulu parler à cette époque, se comprenait. Nous étions à la veille des élections législatives. On pouvait tenter de bloquer la presse quotidienne en faveur d'un seul et unique candidat.

Pourquoi le groupe d'alors lâche-t-il aujourd'hui l'*Opinion* en y perdant, dit-on, dix mille piastres ? Le journal de la rue Pellerin va-t-il redevenir un concurrent contre l'*Impartial* ? Nous sommes, sur ce terrain, en pleine incertitude encore.

Mais ce qui est caractéristique, c'est qu'une acerbe campagne est menée de Paris contre certains établissements financiers d'Extrême-Orient et contre un assez grand nombre de personnalités ou d'entreprises indochinoises.

Et quand je dis « prenez garde ! » aux Français qui ont misé sur l'Indochine, portant ici leur activité, leurs capitaux, s'installant comme s'ils devaient durer toujours, ce n'est pas un vain avertissement.

Dans les milieux financiers même, on toise nos capitaines d'affaires et on jauge leurs entreprises. On écrit, en un langage qui n'est pas habituellement celui des milieux financiers : « Par des procédés divers, la colonie et la métropole sont invariablement mises au pillage au profit de ces pirates et c'est bien rarement qu'une protestation documentée comme la nôtre s'élève contre ce brigandage spécial ».

Celui-ci écrit de M. Maxime Grammont :

« Qu'il s'intitule négociant à Saïgon, bien qu'il soit à Paris, un peu partout, bien autre chose ;

cet autre ajoute :

« Disons, en passant, que la décoration de M. Maxime Grammont est l'un de ces scandales que l'on n'explique pas et que l'on n'expliquera moins encore lorsque l'on sera fixé sur les faits et gestes coloniaux ou parisiens de ce rastaquouère de la finance et de l'industrie — et aussi gros fraudeur du fisc. »

On n'est pas accoutumé à ces vigueurs de plume dans la presse d'affaires. De Paris, on prétend y voir l'indice d'une bataille imminente entre deux ou trois groupes financiers. De cette bataille peuvent surgir de rudes surprises, surprises que l'*Illustration économique et financière* précise : « Il y a là — en Indochine — des excès spéculatifs que l'on doit hautement regretter, car il est sans exemple que de pareils excès n'aient été suivis par un mouvement de réaction. »

Il est fort regrettable, mon avis, qu'à l'aurore d'une intensive mise en valeur économique de ses richesses latentes ou à créer, l'Indochine, dont on parlait peu, naguère, soit aujourd'hui l'objet de trop de conversations, comme je le disais au début de cet article.

Mais est-ce bien de conversations seulement ? N'est-ce pas plutôt une fureur d'appétits ? Et allons-nous assister à des oscillations plus ou moins accentuées — politique indigène aidant, car toute est lié — d'entreprises qui ne sauront pas se défendre ou qui croiront, dédaigneusement, être assez fortes pour braver la Bourse, capricieux Moloch du capital ?

Curieuse époque, que celle qui s'ouvre.

Syndicat de presse
par C. D. [Camille Devilar]
(*L'Écho annamite*, 30 novembre 1924)

Du *Temps d'Asie*.

Fondé en 1917, par Lucien Héloury qui en fut élu président, avec MM. Canavaggio et Ng-v-Cua comme vice-présidents, de Lachevrotière, secrétaire, général et Isidore trésorier, le Syndicat de la presse cochinchinoise a connu sous sa première présidence des heures qui lui font honneur.

Le Syndicat prit une large part aux diverses « journées » organisées en faveur des combattants ; il inspira et contribua puissamment à rendre grandioses les fêtes de l'Armistice (1918) ; il prit l'initiative de l'édification d'un monument aux Morts de la Cochinchine. Enfin, il obtint en faveur de la presse syndiquée des avantages pécuniaires et moraux importants.

Ces temps sont bien changés.

*
* *

Lors d'une assemblée générale tenue à la fin de l'année 1921, M. de Lachevrotière, dont la vanité souffrait dans un rôle secondaire — à son avis — de secrétaire, et qui ne remplissait même pas ce rôle, M. de Lachevrotière résolut de s'emparer de la présidence par un de ces coups.. d'adresse dont il avait donné déjà la preuve dans la machination de la triste affaire Bianconi. La possibilité de satisfaire son ambition lui était facilitée par l'absence du président Lucien Héloury, retenu en France par la maladie, ce qui, pour d'autres que son rival, l'eut rendu sacré.

M. Henry de Lachevrotière ne s'empêtra pas de considérations sentimentales. Il joue des coudes ; il nomme audacieusement Pelletier d'Oisy « mon cher camarade » bien qu'il n'ait jamais rencontré cet as dans quelque escadrille de guerre — ce qui ne veut pas dire au contraire que Pivolo n'y était pas.

Plein de son idée, s'étant préalablement préoccupé de l'effectif des votants, ayant su se faire donner « pouvoir » par les sociétaires habitant nos provinces et trop éloignés pour prendre part eux-mêmes aux délibérations, le machiavélique ambitieux compléta son calcul en faisant admettre, le jour même de l'assemblée générale toute la rédaction et même la sous-rédaction de *l'Impartial* et du journal en *quoc-ngu* qui en est le succédané. On dit même que pour ce jour-là, les plantons montèrent en grade.

Ayant ainsi fait, le fin manœuvrier était sûr de sa majorité, et c'est alors qu'il osa proposer le remplacement d'un président non arrivé au terme de son mandat et, par surcroît, absent de la colonie.

Statuts en mains, Canavaggio et moi-même, surpris tous deux, il faut bien l'avouer, par ce coup d'audace, nous essayâmes vainement de défendre le fauteuil d'Héloury. La majorité était faite.

Canavaggio, écœuré, abandonna la vice-présidence comme je venais de quitter moi-même les fonctions de trésorier. Une seconde assemblée générale fut votée et tenue immédiatement et un Comité nouveau fut formé.

Dérision dernière, Canavaggio et moi en étions élus membres.

M. de Lachevrotière devenu président, le Syndicat avait désormais pour guide celui qui, antérieurement, dédaignait nos réunions, inconvenant jusqu'à ne pas s'excuser d'y manquer, poussant l'oubli de ses fonctions de secrétaire jusqu'à jeter au panier les procès verbaux des réunions à lui transmis par les sociétaires dévoués qui assumaient sa tâche de secrétaire défaillant.

Résultat : il serait impossible à qui que ce soit, d'établir l'historique complet du syndicat, de 1917 à 1922 tout au moins.

Calomnies, dira-t-on ?

Que les curieux ouvrent donc *l'Opinion* à la date du 19 mai 1923.

Lucien Héloury est rentré à Saïgon encore malade. H. de Lachevrotière s'est empressé auprès de lui. Il lui a proposé, pour l'apaiser de le faire élire président d'honneur à vie.

Le Comité se réunit donc. Le procès-verbal de cette réunion constitue le plus écrasant et le plus formel des témoignages contre l'insigne mauvaise foi du président actuel du Syndicat de la presse cochinchinoise. On y lit, en effet :

« M. de Lachevrotière ouvrit la séance et fit savoir que s'il avait prié M. Lucien Héloury d'assister à la réunion, c'est qu'il avait l'intention de dissiper tout malentendu regrettable entre l'ancien et le nouveau président, qui, selon certains journaux locaux, aurait été élu non conformément aux statuts.

Or, l'article 25 des statuts prévoit le renouvellement des membres du comité tous les ans (sic) M. Héloury étant absent de la Colonie, l'assemblée avait estimé devoir procéder à son remplacement en portant à la présidence M. de Lachevrotière. L'élection fut donc faite de bonne foi et sans aucune arrière-pensée ».

Or, l'article 23 dit en réalité ceci : Le Comité se renouvellera tous les ans par tiers.

M. de Lachevrotière, ce jour-là comme en 1922, avait fait sauter deux mots gênants, deux mots qui le condamnaient, les mots *par tiers*.

Lucien Héloury, élu président en 1917 à la fondation du Syndicat, réélu en 1920 à l'expiration de ses trois années de mandat (voir *Opinion*) n'était rééligible qu'en 1923.

Et c'est en 1922 qu'une vilénie inqualifiable de celui qui préside sans droit une presse cochinchinoise qui, en général, n'a pour lui ni déférence, ni sympathie, bouta hors du fauteuil présidentiel le fondateur de l'Association.

*

* *

On comprend ainsi pourquoi le Syndicat n'a pas tenu son assemblée générale statutaire en 1923. M. de Lachevrotière était à son tour absent de la colonie et c'est pourquoi cette assemblée a été reportée à la veille de l'élection législative (février 1924).

Le président avait donné la consigne. Il redoutait la réplique du coup de poignard, et il lui fallait à tout prix conserver la présidence pour la période électorale. Quelle misère !

*
* * *

Ce sont là de mesquines manœuvres étayées sur l'absence de scrupules. Elles peuvent duper la masse. Elles attristent les coeurs élevés ; elles montrent le danger d'appeler certains hommes à remplir des mandats publics d'un exercice délicat, où les assauts donnés à la conscience peuvent être faits de séductions captieuses.

Et l'on comprend ainsi que de regrettables « frictions » de races ou d'individualités ne rencontrent pas, pour s'y apaiser, ce terrain neutre d'accords professionnels — je ne dis pas politiques — que devrait être une saine organisation de presse.

REVUE DE LA PRESSE
La fin du règne d'Anastasie ?
(*L'Écho annamite*, 16 décembre 1924)

Du *Temps d'Asie*.

On demandait, l'autre jour, dans un journal indigène, les raisons pour lesquelles l'administration s'obstine dans le maintien de la censure préalable appliquée aux journaux en *quôc-nqu*.

Il est essentiel, selon moi, d'en finir avec cette mesure archaïque et inopérante. M. Cognacq pourrait fort bien, et je n'en serais aucunement surpris, être le gouverneur clairvoyant qui proposera au gouverneur général la suppression de l'Anastasie du *quôc-nqu*.

Il fallait, en effet, laisser aux seuls Français métropolitains le droit de posséder et d'éditer des journaux ou bien, si le besoin se faisait, jour d'instruire les Annamites par l'intermédiaire de leurs concitoyens, dotés du droit d'écrire, d'imprimer ou de faire imprimer, vendre ou distribuer leurs écrits, entrebâiller la porte ne suffisait pas ; il fallait l'ouvrir toute grande.

Quelle différence existe-t-il donc entre le journal d'esprit, de politique, voire de combativité annamite, rédigé en langue française et cet autre journal bâtard, le journal en *quôc-nqu*, qui ressemble cependant à l'autre comme un frère ?

Dira-t-on que le journal annamite de langue française s'adresse à un nombre plus restreint de lecteurs ? Ce serait un argument puéril.

Que l'un de ces journaux fasse son actualité, demain, d'un sujet intéressant toute la masse, et vous ne direz en combien d'heures — je ne dis pas en combien de jours —, cet article sera connu et commenté jusque dans les plus lointaines de nos provinces paysannes.

L'objection s'applique-t-elle à ce que certains cercles d'idées sont fermés aux journaux en *quôc-nqu* ou certaines informations interdites ? Belle panacée, vraiment, puisque les idées et les informations sont véhiculées par d'autres journaux et colportées, circonstance aggravante, avec les déformations plus ou moins volontaires de l'interprétation.

Est-ce parce que tous les Français lisent ou sont censés lire les journaux de langue française alors qu'une infime minorité de métropolitains mord au *quôc-nqu* ?

Qu'importe, puisque l'Administration et la Justice sont outillées, elles, pour veiller au respect des lois.

Je forme donc le vœu — et le libéralisme de M. Cognacq ne s'en offusquera pas — de voir le Gouverneur de la Cochinchine proposer et obtenir cette mesure démocratique

qui placera la presse indigène en *quôc-nqu*, à l'égal de la presse de langue française, sous le régime de la loi du 29 juillet 1881.

Pas de demi-mesures, surtout lorsque ces demi-mesures sont inopérantes, et quand une sévère répression des excès, s'il en est commis, est tellement facile.

Cette question n'est d'ailleurs pas la plus importante parmi celles qui vont assaillir le Dr Cognacq reprenant possession de son gouvernement. Nous en examinerons quelques autres.

Camille DEVILAR.

Revue de la presse
Que devient l'aviation cochinchinoise ?
(*L'Écho annamite*, 24 décembre 1924)

Du *Temps d'Asie*.

[...] Autrefois, au temps où la Cochinchine comptait parmi ses meilleurs Français le grand « animateur » que fut Louis Gage, de la maison Denis frères, on pouvait voir agir les firmes importantes. M. Gage avait l'art de faire comprendre qu'il ne faut pas s'établir en Indochine dans le but unique de ramasser en un minimum de temps un maximum de gain. Sa devise était que l'intérêt particulier bien compris exige de tous une participation aux œuvres d'intérêt général ou d'intérêt social.

Louis Gage nous a quittés ; la mort s'est emparée de cet homme de bien, de ce parfait philanthrope ; nul ne s'est attaché à le continuer et nous ne voyons, ici comme en France d'ailleurs, que des ruées d'appétits et des heurts d'égoïsmes.

Dans ces conditions, il serait vain de faire appel au public en faveur du développement: de l'aviation indochinoise.

Le public répondrait : l'aviation ? Combien de piastres va-t-elle mettre dans mon coffre-fort ?

Et comme le rendement est à échéance, « l'article n'intéresse pas. » [...]

A. LAGUÉPIE.

Revue de presse
Le Communisme en Indochine
(*L'Écho annamite*, 29 décembre 1924)

Du *Temps d'Asie*

Il ne faudrait pourtant pas, comme l'on dit vulgairement, nous la « faire à l'oseille » avec cette retentissante autant que stupide tragicomédie du bolchevisme en Indochine.

Si nous nous en rapportons aux radios et dépêches Havas qui se succèdent, la France et son Parlement doivent être plongés dans la plus folle incertitude en ce qui concerne la situation politique de l'Indochine.

Durant les mois qui ont suivi son arrivée à Paris, M. le Dr Cognacq, gouverneur de la Cochinchine, interrogé, d'une part, par les nombreux amis qu'il compte dans les deux Chambres et, d'autre part, questionné dans le monde des affaires, s'est plu à dépeindre les progrès réalisés par la colonie, évoluant dans le calme, l'ordre, le travail régulier vers un avenir sans cesse amélioré. En décrivant ainsi la Cochinchine, M. Cognacq était sincère ; il disait la vérité.

Mais voici qu'au moment où notre gouverneur reprenait la route de Marseille pour s'y embarquer à destination de Saïgon, le gouvernement de la République venait de

reconnaître comme légitime celui des Soviets et d'agréer M. Krassine en qualité d'ambassadeur, à Paris, des républiques soviétiques.

La prise de possession de l'hôtel de l'ambassade russe, rue de Grenelle, au frontispice duquel vient d'être arboré le drapeau rouge à faucille d'or de l'internationale communiste, a été, comme on devait s'y attendre, l'occasion d'une grande manifestation communiste. Il n'en fallait pas davantage pour émouvoir ces esprits timorés qui voient l'aube de la révolution dès que trois ou quatre mille personnes se groupent au cri de « vive l'Internationale ! »

Dans le même temps, par surcroît, on avait appris que les communistes français, après avoir pratiqué dans le parti socialiste et dans les syndicats le « noyautage » par lequel ils ont su grossir leurs effectifs, venaient de passer à la seconde phase de leur tactique. Cette fois, il s'agit d'enlever les ateliers et usines aux industriels - entreprise à laquelle le fascisme a rapidement mis bon ordre, en Italie - et de substituer la « dictature du prolétariat » à « l'exploitation capitaliste. »

Comme, en fin de compte, et on l'a vu en Russie de même qu'on le voit en France depuis vingt ans avec la malheureuse expérience de la Verrerie ouvrière de Carmaux, la masse ouvrière doit toujours subir une autorité, comme il arrive assez souvent que la tyrannie ouvrière se fait plus lourde et plus insupportable, avoue-t-on, que la tyrannie patronale, l'épopée communiste, si tant est qu'elle doive avoir un commencement, ne tarderait pas prendre fin. Il y a dix siècles d'écart entre l'ouvrier français et le moujick russe, fataliste illettré, toujours prêt à endurer le knout, quelle que soit la main tenant le fouet.

Mais, abandonnant ces généralités, j'en reviens à notre cas particulier et je me demande pourquoi, sous l'effet de quelles hantises M. Outrey a pu, huit jours durant, emplir la presse, faire retentir la tribune de la Chambre ou répandre dans l'univers, par la voix, de toutes parts captée, de la T. S. F., des rumeurs abominables montrant l'Indochine si calme, si paisible, si confiante en l'avenir et dans les chefs qui le préparent, comme un pays infesté d'un menaçant bolchevisme.

Est-ce là l'effet d'une laide combinaison politico-financière, les accords intervenus entre M. Outrey et la Banque de Paris et des Pays-Bas étant d'ordre public ?

Certes, M. Outrey vit dans les meilleurs termes avec le Comité de l'Indochine et tous ses membres — exception faite pour M. Bernard, administrateur-délégué des Messageries fluviales de Cochinchine — lesquels ne sont pas inféodés à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Or, M. Outrey sait, pertinemment, que le bruit erroné par lui répandu concernant l'activité du bolchevisme en Indochine ne peut en rien nuire aux quarante et quelques firmes formant le Comité. Ces firmes savent on ne peut mieux à quoi s'en tenir. Leurs directeurs, leurs fondés de pouvoirs, leurs agents en Indochine les renseignent et les rassurent.

Elles n'ont donc à craindre ni préjudice présent, ni limitation de leur champs d'activité.

À qui donc M. Outrey en a-t-il ?

Désire-t-il que soit atteinte la bonne renommée de l'Indochine, cette réputation de sécurité et de richesse qui fait que les capitalistes, lents à s'émouvoir, se sont enfin tournés vers nous et, devenus conscients de nos ressources, se montrent de plus en plus disposés à nous aider à les mettre en valeur ?

S'agit-il donc, je pose la question brutalement parce qu'elle doit être posée ainsi, ici comme en France et en France comme ici, de constituer au profit de la Banque de Paris et des Pays-Bas un splendide territoire clôturé en *chasse gardée*, laissant, au passé ses avantages, mais fermant l'avenir à tout ce et à tous ceux que la Banque ne contrôlerait pas ?

Ou bien s'agit-il de faire mentir et de mettre en mauvaise posture le gouverneur Cognacq qui, applaudi cependant par M. Outrey, a dépeint à la France, en couleurs vives et vraies, la tranquillité de l'Indochine ?

Ou bien s'agit-il de faire mentir et de mettre en mauvaise posture le gouverneur général Martial Merlin au moment où arrive en France le texte de son discours au Conseil de gouvernement dans lequel on lit : « Notre situation politique intérieure est aussi bonne qu'est favorable notre politique extérieure », et dans lequel on ne relève aucune allusion à ce communisme qui épouvante, dit-il, M. Outrey ?

Décidément, quelle politique M. Outrey entend-il faire ? Est-il le député de la Cochinchine ? Si oui, qu'il consente donc à n'en point compromettre les intérêts généraux par un verbe excessif, conduisant contre ses meilleurs amis aux suspicions ci-dessus énumérées.

Camille DEVILAR.

REVUE DE PRESSE
Entendons-nous !
(*L'Écho annamite*, 9 janvier 1925)

De *Saïgon Républicain* :

Monsieur Devilar, dont j'aime à lire la prose, surtout lorsqu'elle se produit dans le *Temps d'Asie*, me paraît cacher, au fond de son cœur, deux hommes qui sont continuellement en lutte l'un contre l'autre.

Je ne ferai pas l'injure à M. Devilar, qui est un journaliste averti et, j'ajouterai, un des rares journalistes de métier de ce pays, de croire que les pensées qu'il exprime dans le *Courrier saïgonnais* sont siennes, et ne lui sont pas dictées par des cerveaux dont il n'est que le trop brillant interprète. Je le connais depuis longtemps, et je suis heureux, très heureux, de m'entretenir avec lui lorsqu'il exprime librement ses opinions et qu'il laisse la parole au brave homme qu'il a en lui. Avec ce brave homme, que je respecte, je ne serai jamais insolent. Avec le mauvais homme, composé de cinémas, de choum-choum et de soupe, je suis tout disposé à l'être encore.

Je parlerai aujourd'hui du *Temps d'Asie* pour lequel j'ai toujours eu des faiblesses. Jusqu'à la venue au monde du *Saïgon Républicain*, le *Temps d'Asie* était à peu près le seul journal indépendant. Il l'est encore, et cela doit bien enrager le mauvais homme du *Courrier saïgonnais*.

J'ai donc lu le numéro du *Temps d'Asie* du 4 janvier, le dernier, si je ne m'abuse, et j'y ai trouvé un article délicieux, tellement délicieux, que je ne puis résister, amis lecteurs, à l'envie qui me tenaille de vous faire goûter quelques passages.

Le titre et le sous-titre d'abord :

Politique des jeunes « Existe-t-il une politique des jeunes et une politique des vieux ? Tel n'est pas notre avis ; mais, même à âge égal, les uns caressent l'illusion et d'autres font état de l'expérience ».

Et l'article de Camille Devilar commence par une affirmation qui, sous sa plume, a quelque valeur : « En donnant aux Annamites des journaux bénéficiant du régime de la presse française, M. Albert Sarraut a plus fait en faveur du nationalisme de l'Annam que s'il avait ouvert, d'un coup, dix mille écoles primaires nouvelles dans le seul Sud indo-chinois » A chacun ses mérites ou ses responsabilités et voilà Albert Sarraut servi !

M. Devilar continue à l'adresse d'Ernest Outrey : « Si les Annamites n'ont pas battu M. Outrey, dont la victoire, quoi qu'on en dise, reste des plus médiocres en dépit des chiffres passionnément exploités, c'est que des circonstances exceptionnelles, telles qu'on ne les retrouverait plus, ont fait de la consultation électorale du 11 mai dernier, en Cochinchine, une pénible parodie d'élection ».

Une pénible parodie d'élection ! Quel aveu, et comme il vient cingler en pleine face les amis du *Courrier saïgonnais* !

Mais tout cela n'est rien. Ce qui est plus grave, plus sérieux, plus certain parce qu'écrit par C. Devilar, c'est cette constatation qu'il y a des conducteurs indigènes et que ces conducteurs représentent une force, une force assez grande pour avoir fait échec à la Mission Candelier à propos du Port de Commerce.

« Nulle puissance exploitante, si bien établie qu'elle puisse paraître en Cochinchine, écrit C. Devilar, ne résistera à ceux qui auront le pouvoir de mettre en mouvement et de rallier à leur manière de voir les activités annamites, déjà plus nombreuses et devenues conscientes de leur pouvoir. »

Et c'est très précisément là que je voulais en venir. Si C. Devilar est sciemment aveugle et sourd dans le *Courrier saïgonnais*, il est trop intelligent, trop avisé des choses de ce pays pour n'avoir pas compris que l'heure n'est plus aux sophismes, que l'heure n'est plus aux hésitations.

Qu'importe qu'un Outrey s'essaye encore pendant quatre années à gouverner l'Indochine ;

Qu'importe qu'un Arnoux continue sa louche besogne de délateur officiel ;

Qu'importent les trahisons d'un Lê-quang-Trinh, qu'importent les mensonges officiels ;

Qu'importent tous les gouverneurs qu'une rafale parlementaire met à terre ;

Qu'importe tout cela dans la vie, dans l'avenir d'un peuple..

Vous voulez arrêter la marche en avant du peuple annamite,

Vous voulez la limiter,

De quel droit ?

Du droit que vous avez trouvé dans vos erreurs pour repousser l'envahisseur de nos départements du Nord ?

Ou de celui qu'ont fabriqué de toutes pièces les Anglais pour brimer l'Egypte.

Allons, soyez francs, je vous répète, il faut choisir. Ou la guerre ou la paix.

Le guerre se traduit par un pays en effervescence, par des rebellions, par des coups de poignards donnés dans l'ombre. Est-ce cela que vous désirez ?

La paix se traduit par le travail fécond, par une collaboration chaque jour plus étroite, par la fusion de deux races qui se mêlent pour n'en fermer plus qu'une, par une confiance sincère et mutuelle qui ne s'achète pas a coups de régies d'alcools ou de fumeries d'opiums.

H. ARDIN.

L'acte d'accusation
(*L'Écho annamite*, 14 janvier 1925)

Sous ce titre, notre confrère M. Camille Devilar, a parlé dans le dernier numéro du *Temps d'Asie* de l'article de tête du journal *l'Impartial* du 31 décembre 1924, où M. Henry de Lachevrotière magnifiait en termes dithyrambiques son œuvre de l'année écoulée.

M. Devilar trouve que « sous la propre signature de son directeur, *l'Impartial* avoue qu'il n'est fait que pour l'entretien d'intérêts particuliers », et il écrit plus loin :

Si quelque ennemi de M. de Lachevrotière eût tenu sa main et guidé sa plume pour faire avouer au directeur de *l'Impartial* que, pour ce journal et pour ceux qui le patronnent, tout se résume en une question d'égoïsme féroce et individuel, vraiment les phrases ne seraient pas autre chose que ce qu'elles sont.

M. Henry de Lachevrotière a voulu magnifier son apothéose : il n'a réussi qu'à publier, superbement, son acte d'accusation.

Puis, l'auteur analyse l'article incriminé, où il n'est question que de progrès réalisés dans les ateliers de photogravure du quotidien de la rue Catinat, du « triomphe » de M. Ernest Outrey aux élections législatives, des interventions du député de la Cochinchine en faveur de diverses catégories de fonctionnaires ses électeurs, enfin des améliorations obtenues pour ces derniers par M. Outrey et son organe quasi-officiel de Saïgon, lequel semble ignorer l'existence même de confrères locaux.

M. de Lachevrotière s'étend là-dessus avec la satisfaction non dissimulée de l'homme consciencieux qui a bien rempli son devoir. Mais pas un mot de l'intérêt général de l'Indochine, comme le fait remarquer fort judicieusement M. Camille Devilar. Sans doute, cet intérêt-là ne compte pas, aux yeux de M. de Lachevrotière, à côté de l'intérêt supérieur de l'*Impartial* et du parlementaire qu'il défend.

Mais il y a autre chose d'anormal, qui saute aux yeux des moins avertis, et sur quoi cependant M. Devilar se tait — ce qui étonne de la part du journaliste averti qu'il est —, c'est le soin avec lequel M. de Lachevrotière a gardé le silence sur l'affaire du monopole Candelier, dont il fut pourtant, en 1923 et 1924, l'ardent champion, tant dans sa feuille qu'au conseil colonial.

.....

Gare aux sauterelles !
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1925)

C'est le cri qu'a lancé le *Temps d'Asie* de dimanche dernier à ses lecteurs. Il doit être entendu de tous les Indochinois soucieux de l'avenir et de la prospérité de ce pays, parce qu'il dénonce la voracité de certains groupements financiers, qui manœuvrent encore, pour le moment, dans l'ombre, mais qui n'attendent qu'une occasion favorable pour agir au grand jour, à l'instar du trop fameux consortium Candelier, dont le souvenir sera pour nous une leçon et un avertissement.

Nous n'étions pas seul à prévoir qu'après l'échec du projet de monopole du port de Saïgon-Cholon, les requins de la haute finance reviendraient tôt ou tard à la charge pour ressaisir leur proie.

Sachons donc gré à M. Camille Devilar, qui, ces temps-ci, a donné l'alarme pour réveiller la torpeur des Cochinchinois devant le danger qui les menace. Notre confrère n'agite pas le spectre d'un communisme imaginaire, comme le fait cet excellent M. Ernest Outrey ; il met les points sur les i et nous montre du doigt un péril autrement sérieux. Il nous cite l'exemple de l'Algérie et du Maroc mis à sec par les ventres dorés. Des articles du *Petit Casablancais* et du *Journal de Tunis* sont édifiants à cet égard.

« Il serait intéressant et attristant, écrivait dernièrement le premier, de dresser la statistique de nos concitoyens arrivés au Maroc de 1912 à 1914 et de leur situation actuelle. De tant d'espairs, de tant de volontés, de tant de jeunesse, que reste-t-il ? On serait épouvanté en constatant les ruines, les morts, les désespoirs, les déchets ! »

Le compte-rendu, publié par la presse marocaine, d'une assemblée générale statutaire de l'Union des familles nombreuses françaises au Maroc, contenait la même note pessimiste:

« Le chômage s'est accentué. Les ouvriers français se voient évincés graduellement des chantiers de ceux dont les travaux sont payés sur fond d'emprunt avec notre bel argent français. La misère s'est installée dans la plupart de nos ménages, y régnant en maîtresse. Le pain manque. Les enfants souffrent de la faim. La plupart, sans chaussures et vêtus de guenilles, ne peuvent fréquenter l'école. Les logements malsains entretiennent la maladie, les loyers, ne pouvant être payés, transforment l'existence en un véritable cauchemar. »

De son côté, la Chambre de commerce de Rabat a fait paraître une brochure sur la situation économique du Maroc qu'elle a adressée à tous les parlementaires et à un certain nombre de journaux. Cette situation n'est rien moins que désastreuse et la Chambre de commerce de Rabat en rend responsable, pour une bonne part, le maréchal Lyautey, dont on a tant vanté les qualités colonisatrices, mais dont le tort a été de s'instituer le protecteur officiel des exploités sans vergogne du pays dont il a la haute charge.

En contemplant le tableau désolé du Maroc et de l'Algérie après le passage des sauterelles, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer certaines coïncidences inquiétantes pour l'Indochine. Cette protection que le maréchal Lyautey accorde aux barons de la finance ne rappelle-t-elle pas l'attitude de nos gouvernants? Et, comme de juste, la Banque de Paris et des Pays-Bas — tiens ! la patronne de M. Candelier ! — a partie liée avec les hommes qui assument la tâche de traire jusqu'au sang la vache à lait africaine. Lisez plutôt ce qu'a écrit la chambre de commerce de Rabat à propos des entreprises de défrichement assurées par de grandes sociétés :

« On peut signaler la mainmise sur cet ordre d'affaires comme sur tous les autres de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui semble vouloir traiter le Maroc comme un fief réservé.

Les sociétés filiales de ce groupe financier ont accaparé, avec la plupart des grands travaux d'utilité publique, la majeure partie des affaires d'adduction et de distribution d'eau et d'électricité. force et lumière. Les intérêts de la communauté marocaine paraissent avoir été maladroitement sinon faiblement défendus lors de l'établissement des contrats relatifs à la distribution de l'électricité pour les centres urbains. »

Le résultat de cette exploitation effrénée est connu. Le Maroc est aujourd'hui si acculé qu'il ne paie même plus ses fournisseurs et ses entrepreneurs et les laisse se débattre dans d'interminables procès. Il a tellement ruiné de monde qu'en France les gens avertis ne veulent plus y envoyer de capitaux, excepté, bien entendu, les profiteurs qui ont ruiné le crédit de la colonie en ruinant la petite épargne française, et qui, eux, roulent en automobile et vivent sous la protection officielle de l'Administration, laquelle continue à les couvrir et à leur faciliter la liquidation de leur trop lourd passif.

« Il faudrait bien peu pourtant — ajoute le *Journal de Tunis*, de qui nous tenons ces renseignements — arriver à épurer le Maroc des gros écumeurs et à consentir aux sanctions nécessaires si l'on veut que notre splendide Maghreb reçoive de nouveau une confiance indispensable à son relèvement économique. confiance qu'il mérite et qui, celle-là, doit être saine et exempte d'inutiles et criminels mensonges. »

Devant cette triste situation du Maroc, nous avons le droit d'être fier, nous qui nous sommes résolument rangé parmi la poignée d'hommes clairvoyants qui ont crié « casse-cou ! » au moment où M. Candelier et ses « monopolards » jetaient leur dévolu sur la Cochinchine. Mais il ne faut pas dormir sur des lauriers péniblement conquis. Il s'agit, plus que jamais peut-être, d'ouvrir l'œil, et le bon, pour veiller jalousement sur les richesses de l'Indochine. La proie est vraiment trop tentante pour que les rapaces y renoncent définitivement et sans lutte. Après avoir ruiné le Maroc et l'Algérie, ils ont résolu de mettre à leur profit la terre d'Annam à l'encan. La chose s'explique par la réclame intempestive dont ce pays est l'objet et par l'engouement que montre l'épargne métropolitaine pour les actions des sociétés indochinoises créées à Paris par M. Octave Homberg et ses émules et dont certaines, qui existent seulement sur le papier, jouissent d'une faveur vraiment excessive.

E. A.

REVUE DE LA PRESSE

La Cochinchine a-t-elle vraiment peur de voir un Annamite siéger à la Chambre ?

(L'Écho annamite, 4 mars 1925)

Du *Temps d'Asie*.

La question de la représentation des colonies françaises au Parlement continue à prendre place dans une persistante actualité.

Remarquons d'ailleurs que les positions prises depuis des années ne changent pas et observons aussi qu'aucun indice ne permet de croire que nous nous acheminons vers une solution.

Ces positions, quelles sont-elles ?

Des colonies — celles, en somme, que l'on nomme les « vieilles colonies », et auxquelles il faut ajouter l'Algérie en dépit de son régime spécial — ont une représentation parlementaire. D'autres colonies et parmi elles les deux plus importantes, l'Indochine et Madagascar, n'en ont pas.

Pourquoi ?

Impossible de trouver où que ce soit une réponse logique à ce pourquoi².

Puisque la théorie ne nous conduit à rien, examinons les faits.

Quels sont les adversaires les plus résolus de la représentation au Parlement des colonies qui n'ont encore ni sénateur, ni député ?

Ce sont, le pourrait-on croire, précisément les parlementaires qui siègent à la Chambre et au Sénat comme élus par les colonies.

Bizarrie compréhensible, dites-vous. Pas du tout. Égoïsme bien placé, pas davantage.

Ces parlementaires ont toujours redouté que quelque proposition de loi tendant à l'augmentation du nombre des élus coloniaux par une plus équitable représentation des colonies dans les Chambres ne serve de prétexte à leurs collègues de la métropole pour demander purement et simplement la suppression totale de la représentation coloniale.

Or, ces députés et sénateurs entendent n'être point dépossédés. Nous ne saurions leur en vouloir.

Cependant les questions coloniales prennent de jour en jour une plus grande acuité et une plus grande place dans les préoccupations générales de la métropole.

On peut en avoir l'idée très nette en constatant qu'il s'est fondé dans la nouvelle législature un « groupe colonial » qui est bien l'un des plus importants groupes de la Chambre. Il ne compte, en effet, pas moins de cent cinquante membres et le bureau, présidé par M. Henry Simon, ancien ministre des Colonies, s'enrichit de neuf vice-présidents, par un de moins, quatre secrétaires — autant que pour la Chambre entière :

« Vice-Présidents, MM. Angoulvant, Archimbaud, Baréty, Auguste Brunet, Alcide Delnont, Coty, Ossola, Outrey et Barthélémy Robaglia

Secrétaires, MM. Proust, Nogaro, Maurel, Cante : Questeur, M. Maître. »

On dit bien, dans les coulisses, que ces cent cinquante députés n'ont pas tous été touchés de la grâce coloniale et que quelques-uns d'entre eux, même, affichent un souverain mépris quand on leur demande où ils en sont de leurs progrès en « exotisme ». Ce sont leurs collègues coloniaux qui ont voulu cela et qui ont fait le racolage des bonnes volontés :

— Entrez donc chez nous, cher ami, vous ne risquez rien de plus que de faire partie, comme Maître, Perreau-Prader et Valude, de quelque étourdissante randonnée.

Le langage était séducteur et la perspective séduisante. Ils sont donc environ cent cinquante. Ces cent cinquante, nos députés des colonies pensent bien les mener à leur guise dans le sentier délicat des questions coloniales.

Or, ce sont précisément les parlementaires des colonies qui exigent le maintien du *statu quo* dans le système électoral qui les a envoyés, eux, au Palais-Bourbon. On voit

² La principale raison est que l'Annam-Tonkin, le Cambodge, le Laos étaient des protectorats, et non, des colonies, tout comme la Tunisie et le Maroc (N.D.L.R.).

aisément, maintenant, pourquoi tout ce qui est dit et écrit hors du Parlement sur cette importante question ne donne lieu à aucune initiative législative se traduisant par la sortie de quelque proposition de loi tendant à modifier la représentation coloniale à la Chambre et au Sénat.

Mais éluder un problème, ce n'est pas le résoudre. Or, celui-ci doit être résolu. Il le sera³.

Les difficultés à envisager sont de plusieurs ordres. J'estime, quant à moi, qu'il se pose simplement, au début, une double question : 1° Les Colonies doivent-elles rechercher leur représentation auprès du pouvoir législatif par l'élection ordinaire de députés et de sénateurs ? 2° Les Colonies doivent-elle demander à constituer, à côté et près du Parlement, une Assemblée délibérative permanente ?

La première question appelle une réponse négative.

Au point de vue général, en effet, il sera toujours choquant, toujours contraire au sentiments du droit et de l'égalité de voir fixer les destinées de cinquante millions d'individus, occupant des territoires équivalant à cinq ou six fois la superficie de la France, par les membres d'une Assemblée où les représentants de la minorité humaine et de la plus petite superficie constituent une écrasante majorité contre les élus du plus grand nombre et des plus vaste territoires.

Est-il moins choquant, d'ailleurs, de voir actuellement les députés des colonies intervenir tout autant que les débats de politique métropolitaine, contribuer à faire et à défaire des gouvernements, voter le budget de la métropole, etc. ?

D'un point de vue particulier, quels changements subirait donc la Cochinchine si, par égard pour sa population en immense majorité annamite, la loi décidait demain que le député de cette colonie sera désormais élu parmi des candidats autochtones ?

Nous aurions un député annamite qui, comme les noirs Diagne, Candace, Jean François et les mulâtres Lémery, Gasparin représenterait les blancs, les jaunes et les noirs de la Cochinchine. À l'instar de ses collègues, à l'équivalence de M. Outrey, il s'entreferait avec le ministre ou l'interpellera, il solliciterait le département et les gouverneurs en faveur de ses électeurs, il assisterait à des conférences et à des banquets, il aborderait probablement la tribune, il écrirait des lettres de recommandation dont il enverrait les copies à ses solliciteurs, il leur transmettrait les réponses ministérielles ou celles des gouverneurs et chefs de services. En un mot, rien ne le différencierait, sauf la teinte de l'épiderme, de M. Ernest Outrey qui estime, de lui-même, devoir être le dernier député blanc de la Cochinchine. Cette opinion, il l'avait déjà en 1919, mais il manquait un peu de flair à cette époque : « Je serai réélu en 1924, se plaisait-il à dire, mais c'est parce qu'au cours de cette législature nous donnerons le suffrage aux femmes. »

Avait-il mis cet article dans son programme ? Je n'ai pas le Barodet sous les yeux, mais je sais bien que s'il n'eut attendu que les suffrages féministes au mois de mai dernier...

Pour en revenir aux questions sérieuses, rien ne s'oppose donc, en apparence, à l'élection d'un député annamite. Les obstacles apparaissent quand on étudie la question au fond.

Il en est de même pour la création d'une sorte de parlement colonial, seule possibilité d'équitable représentation des colonies.

Nous étudierons ce que sont ces obstacles ; ils ne sont pas insurmontables.

Camille DEVILAR.

LA VIE INDOCHINOISE

³ Par la création en 1947 d'une assemblée de l'Union française.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
LA VIE ADMINISTRATIVE
Publiciste en mission

Par arrêté du gouverneur général [Monguillot] du 22 avril 1925, M. Devilar, publiciste à Saïgon, a été chargé :

1° De renseigner le Gouvernement général de l'Indochine sur les conditions dans lesquelles pourrait être préparée d'organisation éventuelle d'un congrès des journalistes d'Extrême-Orient à l'occasion de la prochaine exposition de Saïgon ;

2° De procéder à une étude comparée des arts décoratifs de l'Extrême-Orient à l'Exposition internationale des Arts décoratifs à Paris.

La mission de M. Devilar est gratuite.

Toutefois, le publiciste recevra, sur les fonds du budget général de l'Indochine, au moment de son départ de Saïgon, par le *Paul-Lecat* sur lequel il devra embarquer, le montant du prix d'un passage en première classe Saïgon-Marseille-Paris aller et retour.

(*Les Annales coloniales*, 26 juin 1925)

La mission de M. Devilar
(*L'Écho annamite*, 16 mai 1925)

Le Syndicat de la Presse donne signe de vie ; son président se réveille.

M. Henry de Lachevrotière, président du Syndicat de la presse cochinchinoise, a adressé, au nom de ce groupement, à MM. le ministre des colonies, le député de la Cochinchine, les gouverneurs généraux Merlin et Monguillot, ainsi qu'aux Syndicats de la Presse parisienne et de la Presse coloniale de Paris, le télégramme suivant.

Sans protester contre passage gratuit peut être justifié par état santé et situation Devilar me permet cependant au nom « Syndicat Presse Cochinchinoise » protester contre mission accordée Devilar, déclare qu'il n'a aucune qualité pour représenter Presse Cochinchinoise qui n'a d'ailleurs pas été consultée et qui, si elle l'avait été, aurait refusé de se faire représenter par M. Devilar en n'importe quel congrès.

Je vous prie d'agréer, mes remerciements et mes salutations.

REVUE DE LA PRESSE D'INDOCHINE
Les billevesées de M. Outrey
(*L'Écho annamite*, 1^{er} septembre 1925)

Le député de la Cochinchine est-il un farceur ou un faiseur ? — À n'en point douter il est l'un et l'autre

Du *Temps d'Asie*.

Ce n'est pas seulement, croyez-le bien, parce que M. Paul Monin, candidat contre M. Outrey en 1919, a fait en Cochinchine, profession d'y vouloir introduire et pratiquer le socialisme que M. Ernest Outrey se révèle, depuis lors, agité d'une démente antisocialiste.

Ce n'est pas davantage parce que M. Paul Monin, en 1924, et préalablement à sa nouvelle candidature, a soulagé son cœur dans le journal communiste les *Continents* que M. Ernest Outrey emplît l'hémicycle, au Palais Bourbon, de lamentations auprès desquelles celles de Jérémie feraient figure de chants pour saturnales. La vérité est ailleurs. Certes, quand notre député dénonce, à grand fracas, d'hypothétiques discours

prêtés à M. Karakhan, on sait bien que ses préoccupations réelles sont loin de l'ambassadeur soviétique et loin aussi de Pékin. On sait aussi que le saint homme — saint à la manière d'un doux personnage de Molière — ne serait pas fâché, ses désirs devenant des réalités, de voir quelques sottises communistes attrister la Cochinchine.

Mais les Cochinchinois sont paisibles et si quelque propagande communiste s'insinue, on ne perçoit vraiment pas encore l'éventualité d'un péril. Ce n'est pas demain qu'il sera permis à notre député, montant à la tribune pour réclamer une répression, de s'écrier en manière d'exorde : « Je vous l'avais bien dit ! »

Et ce n'est pas demain non plus qu'un mouvement communiste en Indochine, même léger, permettra à l'étrange député de ce pays d'exiger des pouvoirs publics cette restriction qu'il ne cesse de réclamer dans ses articles, alors que tous les hommes de bon sens sollicitent l'ouverture d'écoles nouvelles et nombreuses.

On ne sera donc pas surpris qu'un tel député ait pu porter à la tribune de la Chambre les renseignements les plus faux et les plus perfides concernant l'agitation chinoise, ses causes, ses tendances, ses dangers au point de vue de la xénophobie.

Or, un autre parlementaire, M. Hugues Le Roux, sénateur de Seine-et-Oise, dont la pondération fait un agréable contraste avec l'agitation malade de M. Outrey, M. Hugues Le Roux vient de définir avec une sincérité et un respect de la vérité, dont notre député devrait bien s'inspirer, les origines et les causes de l'effervescence en Chine.

C'est une documentation que nous avons plaisir à faire passer sous les yeux de nos lecteurs :

« Clairsemés, tardifs, encore demi-secrets et entourés de ces précautions dont la diplomatie enveloppe toutes ses confidences, les renseignements qui éclairent de son vrai jour l'origine de l'effervescence chinoise commencent à nous parvenir.

« Quand un grand incendie s'allume, il y a toujours intérêt à connaître quelle a été l'occasion première du feu : accident ou malveillance. Nous avons été abreuvés de télégrammes britanniques et japonais sur ces affaires. Ils épaississent si violemment la fumée que l'on n'aperçoit plus dans ses volutes que des ombres et des contorsions.

« Voici sur cette aventure le récit de la Chine elle-même. Je ne parle pas seulement de la Chine officielle, représentée par ses diplomates qui veulent qu'on le sache ; au 14 juillet dernier, à Shang-haï, dans les rues de la concession française, plus de deux cent mille Chinois ont acclamé nos trois couleurs criant de : « Vive la France ! » Je pense à l'élite intellectuelle qui est venue se former chez nous, qui a confiance dans notre esprit de justice, qui est persuadée que nous commettrions une faute irréparable en solidarissant nos intérêts à ceux d'une combinaison anglo-japonaise et l'amitié qu'on nous porte, à l'hostilité dont elle est naturellement l'objet.

« Les Européens ont trouvé sur place, en Chine, l'abondance de ces deux matières premières : le coton et la soie, et puis, le pullulement d'une main-d'œuvre que l'on voulait employer à bon marché. Dans cet ordre d'idées, on arrive vite à penser que le travail de l'homme, et que le salaire de l'enfant peut être le plus bas de tous.

« Les excès qu'engendre cette férocité économique ont successivement existé dans tous les pays. Le privilège d'extraterritorialité dont jouissent les étrangers résidant et travaillant en Chine, sur le terrain des concessions, leur permet d'échapper à toutes les lois, non seulement européennes et chinoises mais divines et humaines, qui ont fini par imposer ailleurs, la protection des faibles.

« Comme je ne veux pas que le témoignage que j'apporte soit ici suspecté, je donne la parole à un membre du Parlement britannique, l'honorable Trevelyan qui, dans une interpellation à la date du 18 juin, a informé la Chambre des Communes en ces termes :

« Il est reconnu que la cause principale de la grève est une revendication pour une augmentation de salaires et aussi une conséquence des mauvais traitements. Quelques jours avant la grève, une fillette chinoise de douze ans, ouvrière dans une filature japonaise, fut frappée brutalement et blessée très sérieusement par un contremaître

japonais ; parce qu'il l'avait trouvée endormie après douze heures d'un travail de nuit harassant. La sœur de cette pauvre fillette, âgée de dix-huit ans, qui travaillait à côté d'elle, voulut intervenir et discuta avec le contremaître japonais. Il la frappa à son tour. Les travailleurs de jour et de nuit qui avaient pris fait et cause pour les deux fillettes maltraitées sont renvoyés de la filature.

« Là-dessus, la grève éclate dans vingt-deux filatures nipponnes. Les grévistes qui réclament uniquement contre les mauvais traitements et les coups dont on les accable sont dispersés par la police anglaise de la concession internationale de Shang-Hai. Elle ouvre le feu sur ces ouvriers inoffensifs et non armés. Le 30 mai, la révolte éclate, à la suite du meurtre, dans des conditions analogues, d'un ouvrier chinois par des Japonais.

Les étudiants, animés de sentiments que l'on s'explique, se joignent aux ouvriers. Ils espèrent que leurs protestations seront mieux entendues. C'est alors que, une fois de plus, la police anglaise fait usage de ses armes contre les manifestants. Des jeunes gens et des jeunes filles de quinze à vingt ans sont blessés et tués. La nation tout entière frémit et répond par des manifestations antianglaises et antijaponaises.

« Nous n'avons, nous autres, rien à voir dans toutes ces horreurs. On se tourne vers nous, vers nos «amis français », dit le document que j'ai dans les mains, on nous demande de nous élever contre l'emploi inique, dans les manufactures, de pauvres enfants, âgés de cinq, six, jusqu'à douze ans, et que l'on fait travailler pour des salaires dérisoires, jusqu'à quinze heures par jour.

Et c'est tout. C'est simple et vigoureux à la fois. Point d'évocation tonitruante du bolchevisme. Seule, la dénonciation d'une plaie sociale suffit à expliquer la gravité des événements.

Cette même plaie sociale a suscité des révolutions en Europe. Elle en provoque en Asie, elle peut en faire naître en Indochine. Mais ces considérations-là, ce sont celles que M. Outrey se refuse à voir. Son monocle ne l'éclaire plus quand il s'agit d'arracher les exploités à leur misère.

Notre nouveau gouverneur général, M. Alexandre Varenne, eut occasion d'intervenir maintes fois, à la Chambre, et par de judicieuses interruptions, contre les excès de langage et d'opinion de M. Outrey. Mais celui-ci, atteint de mégalomanie, se croyait le maître élu de l'Indochine.

Il est assez probable qu'il lui faudra désormais déchanter. Et vraiment, ce n'est pas trop tôt.

Camille DEVILAR.

Les funérailles nationales de Phan-châu-Tririh
(*L'Écho annamite*, 6 avril 1926)

.....
La presse française était représentée par MM. Ardin, directeur de *Saigon-Républicain*, Monribot, rédacteur en chef de l'*Opinion*, C. Devilar, directeur du *Temps d'Asie*, Fontaine-Laporte, de la *Libre Cochinchine**.

REVUE DE LA PRESSE
LA POLITIQUE

L'erreur française sur Canton

Le gouvernement de Canton n'est ni bolcheviste ni communiste.

— Son nationalisme n'a rien de contraire aux Intérêts français
(*L'Écho annamite*, 16 décembre 1926)

Du *Temps d'Asie* :

La dernière information transmise par Londres, et reçue de Canton, est d'une importance qui mérite d'être soulignée. Elle nous annonce une victoire peut-être décisive des troupes cantonaises contre les armées du Nord.

En voici d'ailleurs le texte intégral d'après l'agence Radio :

« On mande de Pékin que le gouverneur militaire de Changhaï, dont les troupes ont été battues hier par les forces cantonaises, s'est réfugié sur le Yang Tsé, à bord d'une canonnière. Il est actuellement poursuivi par plusieurs bateaux réquisitionnés par les Cantonais.

« Les troupes cantonaises sont maintenant arrivées aux portes de Kiu Kiang et plusieurs observateurs expriment l'opinion que si les forces de Changhaï ne réussissent pas à se reconstituer dans la région de Nankin, toutes les provinces situées au sud du Yang Tsé tomberont aux mains des troupes cantonaises, permettant ainsi à leurs chefs victorieux de créer une république du Sud de la Chine. »

Convient-il d'opposer quelques réserves — les réserves d'usage quand il s'agit de nouvelles venant de Chine — à une dépêche aussi sensationnelle ? Pour ma part, je ne le crois pas.

Et je suis fondé à ne pas le croire, car voici confirmé les événements que m'annonçait, au courrier apporté en France par l'*Amboise*, vendredi dernier, une lettre d'une haute personnalité de Cantpn, me disant :

« Laissez-moi vous donner des nouvelles du Gouvernement National de Canton. La situation actuelle est très rassurante, car jamais la province n'a été aussi unie et jamais le contrôle ne fut aussi absolu. La preuve la plus convaincante est la suppression de la rébellion qui permit d'établir pareil contrôle.

La réorganisation financière suivit. Sans recourir à de nouvelles taxations, les recettes pour le mois de juillet s'élevèrent à plus de 10 millions de dollars. La discipline règne aujourd'hui dans toute l'armée cantonaise et les chefs militaires, dans les districts, obéissent aux ordres du gouvernement.

« C'est la première fois que le Kwangtong jouit, dirai-je, d'une pareille situation. Tout n'est pas encore mis au point, mais les réformes déjà opérées indiquent que la situation très rassurante ne peut que progresser. Il y a encore bien des améliorations à faire, mais un gouvernement, pas plus que Paris, ne se bâtit en un tour de main. La différence entre la situation présente et ce qu'elle était quand le Dr Sun Yat Sen était à Canton est bien grande. Des régions idéalistes, nous sommes descendus dans le domaine des réalisations.

« C'est la situation actuelle du gouvernement nationaliste, la sécurité de la province, les ressources financières dont elle dispose, la bonne organisation de son armée qui permirent de lancer notre expédition militaire contre les généraux du Nord pour les prévenir dans leur projet d'attaque contre Canton. La première partie du plan militaire des armées nationalistes a été complètement réalisée.

Celle-ci provoquera des modifications sensibles dans la situation dans le centre comme dans le nord de la Chine, ainsi que dans l'attitude des militaires eux mêmes. »

L'éminente personnalité qui m'adressait ces lignes n'avait donc pas préjugé de la situation. Mais en France, malheureusement, on maintient sur Canton les opinions les plus erronées, comme les plus défavorables à une saine politique française en Chine.

Lorsque M. Alexandre Varenne a été nommé gouverneur général de l'Indochine, des personnalités turbulentes qui l'assuraient de leur amitié et qui devaient plus tard l'accabler de leurs injures, tel M. Ernest Outrey, le lamentable député de la Cochinchine, ont tenu à le mettre en défiance contre Canton. Quels mobiles obscurs dictaient cette

conduite, en ce cas comme en plusieurs autres non moins inquiétants, c'est ce qui se découvrira un jour.

Quoi qu'il en soit, ces détracteurs de Canton se sont faits bénévolement les artisans de la politique britannique en Chine, politique diamétralement opposée, nul n'en sera surpris, aux intérêts français.

Fort heureusement, d'autres Français se sont attachés à maintenir avec Canton des relations amicales dont notre pays pourra bénéficier, et M. Alexandre Varenne lui même a pu juger, en une année de séjour, que les canons et les munitions par lui requis et qu'il avait fait embarquer avant son propre départ, en vue de défendre l'Indochine contre les entreprises des bolchevistes cantonais (?), pourrissent dans les arsenaux s'ils n'ont point d'autre occasion d'en sortir.

Lorsque le gouvernement britannique de Hongkong entreprit, alors que le Dr Sun Yat Sen était encore vivant et maître de Canton, de mettre implicitement la main sur la richissime province du Kwantung, une manœuvre audacieuse fut tentée.

Les Chinois vendus aux Anglais, exerçant la profession de comprador pour la Hongkong Shanghai Banking Corporation [HSBC], avaient réussi à fonder une compagnie de *vigilante*, recrutés parmi les commerçants chinois et qui étaient censés devoir veiller au maintien de l'ordre dans la ville envahie par les irréguliers appartenant à toutes sortes de bandes armées. En réalité, ces gardiens de l'ordre attendaient un navire norvégien qui apportait vingt mille fusils avec leurs munitions et qui vint, en effet, accoster à Canton. Ces armes devaient, en réalité, servir à chasser Sun Yat Sen et à favoriser une intervention britannique.

Mais le président du Sud était un fin renard.

L'entreprise anglaise fut déjouée ; Sun saisit les vingt mille fusils. On a fait, en Europe, le silence sur cette grave affaire.

Contre Canton et contre Sun on a lancé aussi la plus grave des calomnies. On a fait de l'homme un chef du bolchevisme et de la ville un foyer communistes. Des Français avertis auraient reconnu en Sun et en ses partisans d'ardents nationalistes, ce qui est le contraire du bolchevisme. Ils eussent évité à M. Cognacq, gouverneur de la Cochinchine, subjugué par M. Outrey, de procéder contre les Chinois cantonais de Cholon à des persécutions capables de nuire à la France.

Le gouvernement actuel de Canton n'est pas bolcheviste. Le communisme ne pourrait s'acclimater en Chine, surtout au Kwantung ; et ce n'est point un secret pour qui connaît cette province ou chaque Chinois a son lopin de terre et sa petite maisonnette. Les unions ouvrières par contre, que M. Cognacq a voulu ruiner en Cochinchine, se sont considérablement développées dans le Kwantung et leur action se fait sentir dans le gouvernement comme dans la politique provinciale. Mais que veulent-elles ? La République chinoise du sud, indépendante. Est-ce le rôle des républicains français de le combattre ? Ne saurons-nous jamais, profitant de circonstances favorables inespérées, pratiquer en Chine une politique nettement et résolument française ?

Camille DEVILAR.

P. S. — Cet article de notre directeur a été publié dans deux grands quotidiens de Paris le *Rappel* et la *Lanterne*. Il a vivement intéressé les milieux diplomatiques et politiques.

LA DÉMISSION D'ERNEST OUTREY
(*L'Écho annamite*, 28 décembre 1926)

Plus orgueilleux que Louis XIV — Le minuscule petit bonhomme se croit toujours le tyranneau du Cambodge. Il est incapable de comprendre la vie collective — Danger public

Nous ne partageons pas toujours les idées de M. Camille Devilar, directeur du Temps d'Asie. Mais nous reconnaissons en toute loyauté que celles qu'il émet dans l'article reproduit ci-dessous dénotent une claire vision de la situation actuelle des relations entre Français et Annamites de Cochinchine.

À qui et à quoi devons-nous cette situation ? M. Devilar nous le dit, et nous sommes de son avis : c'est aux provocations que MM. Ernest Outrey et Henry de Lachevrotière n'avaient cessé de lancer aux Annamites depuis des mois.

M. de Lachevrotière est fin politicien. Il vient de vendre son journal [l'Impartial], au prix fort, au groupe Octave Homberg. Il s'est retiré du journalisme « actif », en laissant à ses amis et partisans l'héritage incommode d'une situation pénible et embrouillée, à la création de laquelle il avait fortement contribué.

Après lui, le déluge ! Il a retiré, très adroitement, et non moins avantageusement, son épingle du jeu. Ses successeurs se débrouilleront comme ils le pourront.

À eux la casse, à lui le pognon !

N. D. L. R.

C'est aux heures graves qu'un journaliste de carrière, un professionnel digne du nom, doit descendre dans l'arène et prendre ses responsabilités.

Je ne faillirai pas à ce devoir. Je puis d'ailleurs me flatter de ne m'y être jamais dérobé.

Les élections coloniales ont eu lieu le 10 octobre dernier. Je ne ferai point compliment à ceux qui ont si mal choisi l'heure d'une telle consultation électorale. On ne pouvait pas être plus maladroit. Il faut vraiment être poussé par des circonstances inéluctables pour en arriver à convoquer un collège électoral en des heures particulièrement troubles. Or, le renouvellement du Conseil colonial de la Cochinchine ne s'imposait nullement à cette époque ; il était souhaitable de gagner quelques mois et de permettre ainsi à une situation tendue d'aller vers l'apaisement.

Les élus du 10 octobre sont-ils réellement fiers de leur succès, M. de Lachevrotière excepté ? Je l'ignore, mais en tous cas, il faut bien observer qu'en publiant les résultats de cette bizarre élection, l'*Impartial* lui-même n'a pas osé donner le nombre des électeurs inscrits. Et c'est dommage, car on aurait ainsi vu que ces derniers sont au nombre de 3.912, alors que les votants ont été seulement 2.049. C'est donc la moitié du collège électoral qui n'a pas pris part au vote.

Voilà pour la question des chiffres.

Elle est suggestive et elle a sa valeur.

Au-dessus de cette question, s'en place une autre, beaucoup plus importante. C'est celle qui consiste à savoir si la Cochinchine est en humeur de recommencer en 1926 les légendaires fautes par elle commises dans la période 1898-1902.

En 1898, le gouvernement de la République avait envoyé en Indochine un parlementaire qui donnait au pays les plus grandes espérances. Il avait nom Paul Doumer.

La colonie qu'on l'envoyait sauver — le mot n'est pas excessif — était dans la situation la plus périlleuse. Illuminé par le clair génie qui a fait de l'Indochine ce qu'elle est aujourd'hui, M. Paul Doumer vit d'un coup d'œil la situation. Il n'est pas inutile de rappeler ce qu'elle était.

La Cochinchine, puissante et riche, gaspillait sans compter les ressources de son budget. Mais, par contre, les budgets du Tonkin et de l'Annam étaient à tel point déficitaires que le Tonkin touchait à la faillite ; le Cambodge se débattait dans la

misère ; le Laos était à peu près inexistant, faute de ressources financières. C'était le gâchis dans toute sa splendeur.

Le gouverneur général Paul Doumer, envoyé de France pour administrer l'Indochine, se trouvait donc en présence de cette situation paradoxale qu'au lieu d'appliquer son action à une grande colonie, il lui faudrait la disperser sur cinq contrées n'ayant entre elles aucun lieu effectif de solidarité. C'était là une situation intolérable, dangereuse même pour l'avenir des intérêts français en Extrême-Orient. L'homme qui venait d'arriver et qui était sans idées préconçues aperçut clairement ce redoutable danger. Il décida d'y remédier. Et quand M. Paul Doumer prenait une décision, il fallait qu'elle s'exécutât.

Son premier soin fut de vouloir l'Unité Indochinoise. Or, point d'unité possible sans une bourse commune. C'est ainsi que les cinq budgets se fondirent dans le budget général, auquel incombait désormais la tâche de répartir sur l'ensemble du territoire, et au mieux de l'intérêt général, les ressources communes.

On pourrait croire qu'un tel acte de gouvernement, réalisant en faveur de la France une réforme d'intérêt capital, allait être accueillie d'enthousiasme par tous les Français d'Indochine, dont pas un n'aurait, bien entendu, permis que le plus léger soupçon soit porté sur son patriotisme. Ce serait bien mal connaître les hommes.

Ce fut la riche et égoïste Cochinchine qui s'insurgea. De la lutte violente engagée à cette époque par Paul Blanchy, le Lachevrotière de l'époque, date la célébrité de plus en plus effacée de cet ancien maire de Saïgon qui dépensa tant d'efforts-à mieux employer dans la tâche impossible d'amener Paul Doumer à renoncer à un projet sauveur.

Les résultats de la sottise de Paul Blanchy se font encore sentir en Cochinchine. Il en est sorti cette antipathie qui, aujourd'hui encore, sévit entre Français de Cochinchine et Français du Tonkin, tout comme si les uns et les autres n'étaient pas les fils d'une même patrie. Il en est issu aussi cette conséquence plus fâcheuse pour la Cochinchine que, lassé par tant de parti-pris injuste, M. Doumer a transféré à Hanoï le siège permanent du gouvernement général, ce qui a décapité Saïgon de son rang naturel de capitale de la grande Indochine, enfin construite et construite contre l'aveuglement de la Cochinchine. Le prix de la grave faute est coûteux ; ce sont les innocents, nous maintenant, qui continuent à en subir les répercussions.

Ceci vu, les Français de 1926 me permettront de leur dire qu'ils viennent de se révéler plus aveugles et plus coupables que Paul Blanchy et ses partisans.

Ceux-ci n'ont, en effet, joué qu'une partie des intérêts de la Cochinchine, et ils l'ont, il est vrai, royalement perdue. Mais vous, les deux mille et quelques qui avez, moitié du collège électoral, fait d'un Lachevrotière un nouveau Paul Blanchy, ne voyez-vous pas que vous jouez cette fois la présence de la France elle-même dans la péninsule Indochinoise ?

Certains d'entre vous ont pour eux leur bonne foi. Mais combien d'autres n'en peuvent dire autant ! Certains ont pu croire aux mensonges qui leur ont été si largement prodigués par *l'Impartial* depuis le mois de février dernier. Ils ont pu penser de bonne foi qu'ils étaient menacés d'éviction et qu'ils ne se tireraient d'affaire qu'en se soudant à qui leur exhibait un péril imaginaire.

À quel résultat est on parvenu ? En sept mois de temps, on a donné une position redoutable à la seule question qui ne devait jamais se poser en Indochine : celle de la haine des races.

Nous avons tout à gagner en vivant avec les Annamites sur le terrain de l'accord et de la collaboration. Cela, tous les gens désintéressés l'ont clamé sur tous les tons. Seuls, ceux qui ont besoin d'un tremplin pour s'élancer à la conquête de leurs louches combinaisons ont tenu un autre langage.

Maintenant, le mal est fait, et vous êtes deux mille à en porter la responsabilité devant la France. Qu'avait, fait la France pour vous ? Elle vous avait permis de vous établir en toute sécurité sur un vaste et riche domaine ; elle vous y a donné les moyens

d'y édifier vos fortunes. Que lui rendez-vous en échange ? Le désordre, la menace. Vous reprochez aux Annamites de faire bloc contre vous ? Oseriez-vous soutenir que ce ne sont pas les provocations de vos chefs, les Outrey, les Aymard, les Lachevrotière, tous ces pêcheurs en eau trouble, qui ont conduit à cette inquiétante situation ?

Car le fait inouï est là, visible, indéniable. Ce qui ne s'était jamais vu, ce qui n'eût jamais dû se voir existe maintenant. Le conseil colonial de la Cochinchine est coupé en deux factions — je ne dis pas fractions — ennemies ; d'un côté les Français élus comme anti-annamites, de l'autre les Annamites élus comme nationalistes.

Admirez votre bel ouvrage. Hissez sur le pavois ceux qui ont ouvert le guêpier dans lequel vous voici tombés et dont on ne peut plus dire comment en sortiront les Français de Cochinchine. Sera-ce sans effusion de sang ? Qui oserait le prétendre ?

Mais surtout, ne contestez ni votre imprudence, ni votre erreur politique.

Il s'agit bien de rupture avec les Annamites à qui vous n'auriez pas, je pense, l'outrecuidance de vouloir imposer des chefs autres que ceux de leur choix. Vous sentez-vous capables de répondre, vous, du maintien de cet ordre admirable qui, durant bien près de trois quarts de siècle, ne fut jamais troublé en ce pays et qu'un Outrey et un Lachevrotière ont mis en péril en quelques semaines ? Comment ? Vous répondez qu'en cas de danger vous comptez sur la métropole ? Mauvais calcul, Messieurs. Inspirez-vous donc de ce qui se produit à Java.

En donnant bruyamment sa démission de membre de l'Institut colonial français⁴, comme il donna précédemment, et non moins bruyamment sa démission de président d'honneur du Comité de l'Indochine, M. Ernest Outrey a donné sa mesure. S'il daigne appartenir à un groupement, c'est pour que la collectivité s'y incline devant ses volontés.

La Chambre est, dans sa très grande, majorité hostile à M. Ernest Outrey.

Pourquoi celui-ci ne résilie-t'il pas son mandat ?

La réponse est aisée : au comité il payait une cotisation, à l'Institut également. Mais à la Chambre, il est payé : il n'en partira que chassé par la légitime colère d'une Cochinchine qu'avec ses complices il conduit aux redoutables dangers de la xénophobie.

Camille DEVILAR.

Le droit de vote aux colonies
(*L'Écho annamite*, 31 décembre 1926)

Il faut enfin donner à l'Indochine un statut électoral qui ait du bon sens et conforme au droit des gens.

(Du *Temps d'Asie*).

Un certain nombre de députés, et en particulier M. Marius Moutet qui a déposé sur ce sujet une proposition de loi déjà imprimée et distribuée, se sont préoccupés de l'accession des indigènes de nos colonies à la qualité de citoyens français, jouissant comme les Français du droit de vote et, en certains cas, d'éligibilité.

On ne peut qu'approuver, si elle est maintenue dans une sage limite, la préoccupation des parlementaires qui se sont attachés à résoudre un problème plus complexe et plus délicat qu'il n'y paraît au premier abord.

⁴ Outrey avait démissionné pour cause de déjeuner offert en l'honneur du gouverneur général offert. Le secrétaire général de l'Institut fit remarquer que M. Outrey ne pouvait démissionner d'un Institut dont il n'était pas membre, n'ayant pas réglé sa cotisation (Voir C. Devilar, *Comment on perd une colonie*, 1927, p. 125.

Le débat qui s'engagera sur l'Algérie se développera ; d'autres colonies seront mises en cause et la discussion peut ne pas être dépourvue d'ampleur. Elle aura évidemment des conséquences autres que celles déterminées par le Parlement. Suivie attentivement par l'élite des populations intéressées, elle provoquera une fermentation des esprits, laquelle fermentation évoluera selon les opinions produites à la tribune ou exprimées dans la presse.

Bien que les Chambres soient encore en vacances, bien que l'ordre du jour chargé de la rentrée puisse reporter à une date peut-être lointaine, la discussion qui nous occupe, il est souhaitable d'envisager dès aujourd'hui certaines particularités relatives à l'Indochine.

On sait que l'Indochine indigène est, à l'égal au moins de l'Algérie, ambitieuse de jouer un rôle politique. Les Annamites, en particulier, revendiquent le droit de participer d'une manière beaucoup plus importante et plus effective que ce n'est actuellement le cas à la gestion des affaires de leur pays. Faut-il les en blâmer ?

Précurseur hardi, M. Charles Bernard, alors député de la Seine, avait déposé une proposition de résolution invitant le gouvernement à déposer un projet de loi tendant à doter la France d'une assemblée coloniale élue, fonctionnant en permanence auprès du Parlement, éclairant celui-ci sur l'exactitude de ces questions coloniales si étrangères à la plupart de nos élus. L'idée de Charles Bernard, d'abord tournée en ridicule par une majorité de députés coloniaux tremblant pour leur influence, fut, malgré eux, vivement discutée par la presse et par les populations intéressées.

Pour y faire échec, MM. Bousset, Outrey, etc. ont déposé une proposition de loi bénigne qu'ils ont eu soin de laisser tomber dans l'oubli. C'est, d'ailleurs, à peu près tout ce qu'elle méritait.

Et les années passent ; et rien ne se réalise !

Il serait cependant grand temps, même au point de vue des Français établis aux colonies ou y remplissant des fonctions administratives, de retoucher et de réformer les lois, décrets ou arrêtés ne répondant pas aux principes essentiels du droit.

Prenons pour exemple un cas particulier.

Le conseil colonial de la Cochinchine, la plus haute assemblée élue de cette colonie, est renouvelable en cette année 1926.

Le 26 septembre, si je suis bien informé, M. A. Varenne a pris un arrêté fixant au 10 octobre la convocation du collège électoral appelé à nommer un nouveau conseil colonial. Or, aux termes de l'article 15 du décret du 9 juin 1922 portant réorganisation du conseil colonial de la Cochinchine :

« Tout candidat doit, au cours de la période électorale et, au plus tard, le dixième jour avant celui du scrutin, déposer ou faire parvenir, au siège du gouvernement local, une déclaration de candidature.

« Cette déclaration sera signée par lui et dûment légalisée. Il en sera délivré récépissé.

« Dans chaque circonscription, la liste des candidats ayant fait régulièrement leur déclaration sera affichée pendant les sept jours précédent le scrutin à la porte des bureaux de vote. »

Tout ceci serait très bien si le Gouverneur général était, par le même décret, tenu de fixer la date de scrutin au moins soixante jours à l'avance et de porter sa décision par tous moyens à sa disposition et notamment par la voie de la presse, à la connaissance des électeurs, tant en Indochine qu'à la métropole.

C'est, qu'en effet, la vie des coloniaux est une vie spéciale. Elle exige tantôt sous le rapport des affaires, des déplacements relativement longs, puisqu'un voyage de Saïgon à Marseille compte déjà vingt-cinq jours de mer, au minimum.

Avec le système actuel, les Français et les Annamites, momentanément absents de la colonie sont donc privés non seulement du droit de vote mais aussi, et ce point est autrement grave, de la possibilité de poser leur candidature, soit même — pour les Français — à une élection législative.

Or, le conseil colonial est élu pour trois ans. et le député pour quatre ans ! Peut être suffira-t-il d'avoir attiré sur ce point fondamental l'attention du scrupuleux et juste ministre des colonies qu'est M. Léon Perrier — et par lui celle du Gouverneur général — pour qu'il soit remédié à l'erreur signalée.

Il en est une autre, non moins grave. C'est celle qui supprime l'exercice de leurs droits électoraux, en matière législative, aux Français résidant ou employés au Cambodge, au Laos, en Annam et au Tonkin, alors que les seuls Français de Cochinchine en jouissent !

C'est là un singulier défi jeté au bon sens et à l'équité. Pourquoi l'unité indochinoise disparaît-elle en matière électorale ? Le moralité du scrutin y perd beaucoup.

CAMILLE DEVILAR.

Deux « Cochinchinois » dans la presse parisienne
(*L'Écho annamite*, 3 mai 1927)

M^e Charles Gallet, le maître bien connu du barreau saïgonnais, est en ce moment à Paris. Ayant rangé pour quelque temps sa toge dans sa garde-robe, pour reprendre son violon d'Ingres, il est devenu rédacteur en chef du *Rappel*, quotidien parisien qui se réclame des noms illustres de Victor Hugo et d'Auguste Vacquerie, ses fondateurs.

[...] La brillante rédaction du *Rappel* comprend également dans ses rangs M. Camille Devilar, un autre « Cochinchinois », qui y tient la rubrique des « Échos de l'extérieur », où il analyse avec sa vieille expérience la politique extérieure de la France et celle des autres pays. [...]

(*L'Écho annamite*, 17 novembre 1927)

M. Camille Devilar, ancien directeur du *Courrier saïgonnais* et du *Temps d'Asie*, a fait paraître récemment à Paris un livre où, documents à l'appui, il expose comment on perd une colonie, laquelle est, en l'espèce, l'Indochine

PARUTION SUSPENDUE

(*L'Écho annamite*, 17 décembre 1927)

M. Camille Devilar, ancien directeur du *Courrier saïgonnais*, directeur du défunt *Temps d'Asie* et présentement collaborateur du *Rappel* de Paris.

TENTATIVE DE RELANCE

À PROPOS DES MENÉES ANTIFRANÇAISES
CALOMNIEZ, CALOMNIEZ

(*Le Colon français républicain*, 26 février 1929)

Notre confrère saïgonnais, M. Camille Devilar, qui a repris en France la publication de son *Temps d'Asie*, se fait actuellement complice d'agitateurs antifrçais alors que le

simple souci de ne pas compromettre le prestige national, à défaut du respect dû à la vérité, aurait cependant pu motiver plus de circonspection de sa part.

Le sujet de la campagne de calomnie par les ennemis de l'influence française est la question de la Régie des alcools en Indochine. Menée en apparence contre la Société des Distilleries de l'Indochine, cette campagne vise beaucoup plus loin et cherche surtout à atteindre l'Administration française.

.....

EXPULSION DU SYNDICAT DE LA PRESSE COLONIALE

Le coup de balai tant attendu
Au syndicat de la presse coloniale
La radiation de Camille Devilar
(*L'Écho annamite*, 27 mai 1929)

Tout arrive à point à qui sait attendre. Suivant ce conseil de la sagesse des nations, nous avons attendu, et ce qui devait totalement arriver est arrivé, enfin. Ce n'est pas trop tôt ! La vérité a mis cinq longues années pour percer. Sa manifestation progressive a été lente, certes à s'accomplir. Bah ! ne soyons pas trop exigeant, et conservons notre foi en la justice immanente, laquelle sa fait jour tôt ou tard, même contre la volonté et la malignité des hommes.

Le syndicat de la presse coloniale a fait le geste nécessaire, que l'équité, en dehors de la discipline intérieure du groupement corporatif et professionnel, réclamait depuis longtemps. Il s'est expurgé de son sein d'un membre gangrené, il s'est amputé une branche pourrie, susceptible de répandre la contagion, de contaminer des éléments sains mais faibles.

L'opération chirurgicale a été douloureuse. Cependant, elle s'imposait trop, par son urgence, et après avoir hésité quelque peu, on s'est décidé, il y a quelques mois, à faire le geste épurateur indispensable, pour le plus grand bien du corps tout entier.

De quoi s'agit-il ? Les deux coupures ci-dessous, extraites de deux journaux coloniaux de la métropole, vous donneront, chers lecteurs, les explications et les éclaircissements que vous réclamez. Un ami complaisant nous les a remises, vendredi dernier, à titre documentaire, sans y attacher trop d'importance, sans arrière-pensée, à toutes fins utiles, désireux simplement de nous rendre service, croyant qu'elles pouvaient nous intéresser.

Et elles nous intéressent, effectivement, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte, non pas directement, mais assez, tout de même, pour que nous y consacrons les commentaires que voici. Elles revêtent, il est vrai, l'allure d'une information à retardement, ce qui leur enlève, dans une certaine mesure, l'intérêt et le charme qu'on a coutume de trouver dans les actualités toute fraîches,— ou toute chaudes, au choix. — Peu importe ! Telles qu'elles sont, elles méritent une place dans nos colonnes, ne serait-ce qu'un coin discret de notre feuille intercalaire. Mieux vaut tard que jamais, n'est-ce pas ?

C'est que, voyez-vous, M. Camille Devilar est un bien triste personnage. Si triste, hélas ! que nous nous étonnons, à bien y réfléchir, de le voir appartenir si longtemps à la compagnie qui l'a proprement mis à la porte de chez elle, en décembre dernier, à grands coups de pied dans le postérieur, un postérieur maigre et menu, de loup affamé et efflanqué.

Correction méritée que celle-là ! Loup efflanqué et affamé ? L'image est on ne peut plus exacte. Je ne croyais pas si bien dire i Efflanqué, affamé ? Il suffit de regarder la

personne de l'intéressé — oh ! oui ! et si peu intéressant, — pour s'en apercevoir. Loup, M. Devilar l'est, à plus d'un titre, par sa bassesse, par sa méchanceté.

Malheureusement, il n'est pas que méchant et bas. C'est-à-dire ignoble et mesquin. Il est encore rancunier, d'une rancune tenace, extraordinairement « crampon ». Il est, en plus, d'une jalousie féroce, incapable de pardonner le moindre succès de l'adversaire, que dis-je ? même de ses propres amis, surtout de ses amis, ce qui est inexplicable à première vue, mais compréhensible, pourtant, pour quiconque sait que ce Devilar souffre d'un mal épouvantable, atroce, irrésistible, à constater que quelqu'un est au-dessus de lui, dans quelque domaine que ce soit. Fait-il partie d'une association quelconque, d'un syndicat de la presse, par exemple ?

S'imaginant, tout bonnement, né de la cuisse de Jupiter, il y veut la première place, la présidence en d'autres termes, et s'il n'y parvient pas, et pour cause, il voue une haine de mort à l'homme qui l'occupe, qui l'usurpe à son détriment à lui, s'il est permis de lire dans la pensée intime et profonde de cet être extrêmement tortueux, fantastiquement complexe.

C'est là, sans aucun doute, qu'il faut chercher la cause initiale de sa [campagne de dénigrement systématique, de parti-pris, dirigée contre M. Paul Vivien](#), laquelle ne devait pas porter bonheur à son auteur, loin de là.

Quant à la mauvaise foi, celle de Devilar est évidente, indiscutable. Elle saute aux yeux, comme on dit vulgairement.

Véritable girouette de la politique et du journalisme, il brûle aujourd'hui ce qu'il adorait hier, avec une facilité et une désinvolture déconcertantes, avec un cynisme révoltant, sans aucune espèce de pudeur, ouvertement, pour ainsi parler sans se gêner nullement ; sans le moindre respect de soi ou du lecteur. [Sa plume serve appartenait au plus offrant et dernier renchérisseur](#). Il flattait, combattait, tour à tour, le même personnage, qu'il s'appelle Outrey ou autrement, selon l'inspiration du moment, selon que la lune était ronde ou en forme de faucille, c'est-à-dire selon qu'il était payé par ce personnage ou par quelqu'un de ses adversaires. Il lui arrivait, souvent même, de changer d'opinion plus vite encore que de chemise, en moins de vingt-quatre heures, d'adopter, ou plutôt de soutenir, la thèse diamétralement opposée à celle qu'il avait affichée la veille, cela de l'air le plus naturel du monde, ou, si vous préférez, sans avoir l'air de rien. Sur ce point de son caractère, il n'a pas dû changer depuis. *Ecce homo*.

En présence d'un si vilain monsieur, auquel ses patrons eux-mêmes — et il en a eu, des patrons, oh ! la ! la ! — n'eurent jamais qu'une confiance excessivement limitée, les journalistes, vraiment dignes du nom, ne peuvent que se réjouir de la mesure prise, à son endroit par le syndicat de la presse coloniale, Ouf ! quel bon débarras !

On serait tenté de regretter qu'il n'ait pas eu lieu plus tôt. Maintenant, laissons à nos confrères parisiens, le *Midi Colonial et Maritime* et le *Courrier Colonial*, le soin de fustiger comme il convient la brebis galeuse qui déshonore la presse et jetait le discrédit sur les groupements professionnels auxquels elle a appartenu.

N. D. L. R.

Au syndicat de la presse coloniale
L'affaire Devilar

Le Comité du « Syndicat de la Presse coloniale », réuni extraordinairement la semaine dernière pour entendre dans ses explications M. Camille Devilar, directeur du « Temps d'Asie » et de « La Lanterne », au sujet de ses attaques contre l'Association, dont il fait partie, et dont il fut autrefois un des syndics, a voté, sur la proposition de M. Blache, l'ordre du jour suivant :

« Le Comité du Syndicat de la Presse coloniale, réuni en séance extraordinaire le 22 décembre 1928, sous la présidence de M. Gratien Candace, député de la Guadeloupe, vice-président de l'Association.

En présence des attaques réitérées et injustifiées, dont M. Paul Vivien, son président, est l'objet de la part d'un membre du Syndicat.

Les réprochant, sans préjudice, d'autre part, des suites qui pourront être données aux autres attaques de M. Devilar contre une Association dont il fait partie, et dont il fut autrefois un des syndics

Saisit l'occasion, qui se présente pour exprimer dès maintenant à son président, Paul Vivier, sa profonde sympathie, et lui renouveler sa confiance justifiée par 33 années de dévouement aux intérêts de l'Association et d'efforts incessants pour rendre le Syndicat plus prospère :

Exprime également sa sympathie et sa confiance à ses vice-présidents Georges Bousset, directeur de la « Presse Coloniale », et Francis Mury, directeur du « Courrier Colonial », calomnieusement attaqués, eux aussi, par M. Devilar, dans les journaux dont il a la direction.

Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité par les membres présents : MM. Gratien Candace, Georges Barthélemy, J. J. Joutel, Geerbrandt, Joseph Chauvelot, Roger Trousselle, Camille Fidel, Fabius de Champville, Émile Cravoisier. Georges Bodereau, commandant Diesbis, Georges Ricard, Ch. Demogeot, J. de Brettes, Émile Gérard, Émile Vivier, Lechevalier, Caquet.

N'ont pas pris part au vote : MM. Paul Vivien et Francis Mury.

Absents, excusés : MM. Fernand Hauser, Georges Bousset, Paul Ceccaldi, G. Saroul, Falck et Paul Walle.

M. Camille Devilar ayant adressé au Comité une lettre dans laquelle il exprimait le désir : 1° de voir renvoyer l'affaire à une date ultérieure, un certificat médical attestant que son état de santé exigeait un repos d'au moins une semaine ; 2° de se faire assister par un avocat pour sa défense, il fut décidé que l'affaire reviendrait irrévocablement devant le comité le samedi 29 décembre, à 17 heures, que M. Devilar serait convoqué de nouveau par lettre recommandée ; qu'enfin, il pourrait se faire assister d'un avocat.

(Extrait du « Courrier Colonial » du vendredi 28 octobre 1928).

*
* *
*

Au Syndicat de la Presse coloniale

La radiation de M. Camille Devilar, directeur du « Temps d'Asie » et de la « Lanterne »

M. Alexandre Varenne, avocat à la Cour d'appel, ancien gouverneur général de l'Indochine, prétendu défenseur de M. Devilar.

Le Comité du Syndicat de la presse coloniale spécialement réuni au siège social, rue des Halles, le 29 décembre 1928 à 17 heures, sous la présidence de M. Georges Barthélemy, afin de connaître les explications de M. Camille Devilar, membre de l'association régulièrement convoqué pour la seconde fois,

Entendu le rapport de M. Georges Richard, syndic,

Considérant que par des attaques réitérées autant qu'injustifiées, dans les journaux qu'il dirige, M. Camille Devilar a sciemment et incontestablement commis des actes contraires aux intérêts et au bon fonctionnement du Syndicat.

Qu'il s'est ainsi placé sous la coup des articles 8 et 9 des statuts ainsi conçus :

Art. 8

« L'exclusion d'un membre est prononcée par le Comité pour condamnation infamante ou pour actes contraires à l'honneur, aux intérêts et au bon fonctionnement du Syndicat.

« Hors le cas de condamnation, l'appel devant l'Assemblée générale est de droit.

Art. 9

« Par la seul fait de son admission dans le Syndicat et de son adhésion aux statuts, tout sociétaire s'engage à soumettre à l'arbitrage du Comité les différents d'ordre professionnel qui pourraient s'élever entre lui et un autre sociétaire ».

Après en avoir délibéré,

Faisant application des dits articles.

prononce, au scrutin secret, la radiation de M. Camille Devilar du Syndicat de la Presse Coloniale, par 18 voix sur 20 votants — 2 bulletins blancs.

Il est intéressant de signaler que quatre membres du Comité, ne pouvant assister à la séance, avaient envoyé un bulletin de vote portant la radiation du sieur Devilar.

Ce vote par correspondance ne fut pas admis.

Ajoutons enfin que M. Camille Devilar, pour excuser son absence, avait écrit qu'il était encore malade, et que, du reste, il n'aurait pu être assisté de ses deux (!) avocats, M^e Alexandre Varenne, retenu à la Chambre des députés, et M^e Pierre Xardel (?) obligé de se rendre à Nancy.

Interrogé le lendemain, M^e Alexandte Varenne répondit :

« Je ne sais ce que vous voulez dire, je ne connais pas cette affaire Devilar, je n'ai jamais été chargé de la défense de ce dernier devant le Syndicat de la Presse coloniale ».

Les membres du Comité se doutaient un peu, en prenant connaissance des excuses du sieur Devilar, que notre homme bluffait.

L'ancien gouverneur général de l'Indochine, défenseur du directeur du « Temps d'Asie » ??

La chose, pour bien des raisons, avait paru invraisemblable.

(Extrait du journal « le Midi colonial » du 3 janvier 1929)
